Mignovillard

BULLETIN MUNICIPAL **2018**

La voirie sur la bonne voie

p. 26

www.mignovillard.fr

Commune de Mignovillard

Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

10
Dépenses et recettes en résumé

16
Salle des sports : souvenirs d'une journée historique

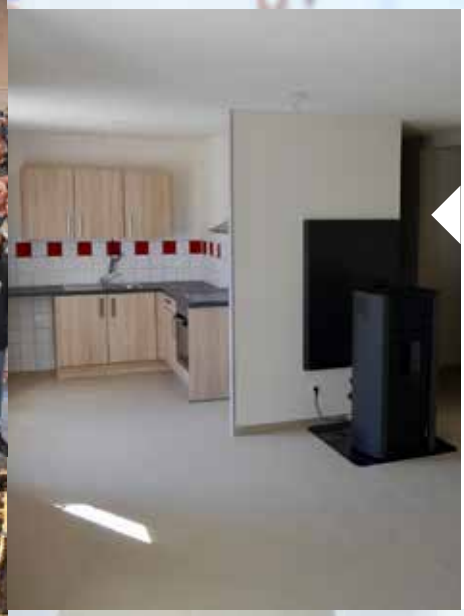

19
Ancienne gare : patrimoine, logement et environnement

26
La voirie sur la bonne voie

34
Les CM à l'assaut de la Charente-Maritime

50
Les Joliclerc de Froidefontaine, au service de la Révolution et de l'Empire

MENTIONS LÉGALES | Commune de Mignovillard – 4 rue de Champagnole – 39250 MIGNOVILLARD – Tél. 03 84 51 31 02 – mairie@mignovillard.fr
Directeur de la publication : Florent SERRETTE, maire – Conception, mise en page : Florent Serrette – Impression : imprimerie SimonGraphic, Ornans
Décembre 2018 – Imprimé en 530 exemplaires – Photos, illustrations : Commune de Mignovillard, Sabrina Bruyelle, Bernard Courtois, école des Barbouillons, droits réservés.

ÉDITO

« Les vraies passions donnent des forces, en donnant du courage »

Voltaire, *Correspondance*

Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas retracer dans cet édito les réalisations de l'année écoulée et les projets de l'année à venir. Vous les découvrirez dans ce nouveau bulletin municipal. J'espère que vous prendrez autant de plaisir à le lire que nous en avons eu pour le préparer.

Je souhaite profiter de cette entrée en matière pour aborder deux questions d'actualité qui me semblent essentielles et qui entrent en résonance avec cette citation de Voltaire. Le point commun, c'est le courage.

Du courage, il en faut pour affronter les incertitudes liées à la gestion de nos collectivités rurales. La suppression progressive de la taxe d'habitation en est l'exemple le plus frappant : le principe est connu mais à l'heure actuelle, nous ne savons pas par quelle autre recette elle nous sera compensée. Ce qui se profile risque d'être une usine à gaz supplémentaire avec en prime l'évaporation de plusieurs dizaines de milliers d'euros de votre porte-monnaie dans un fonds de péréquation national et pas à Mignovillard.

Nous formons une collectivité humaine

Le courage, c'est aussi de reconnaître que notre situation financière est moins florissante qu'elle ne l'a été avant la tempête de 1999. Non pas que les dépenses de fonctionnement aient explosé – elles sont équivalentes à celles de 1998, augmentées de l'inflation – mais nos recettes, notamment fiscales, n'ont pas été ajustées depuis, pour compenser la baisse très forte du produit des ventes de bois. Elles pouvaient représenter 50-60 % des recettes avant la tempête : désormais, c'est 25-35 %. Notre niveau de fiscalité communale est très inférieur aux communes

comparables et nous devrons retrouver des marges de manœuvre pour continuer à investir. J'aurai l'occasion de mettre en débat ces questions lors d'une réunion publique en début d'année.

La seconde question, par contraste, c'est celle du découragement. Un découragement préoccupant de la part des élus locaux en France, en raison du contexte dont je viens de parler mais également des exigences croissantes des habitants. C'est aussi valable pour les esprits chagrins, les professionnels de la critique, ceux que rien ne satisfait. Je demeure profondément optimiste et je le dis à chacune et à chacun : voyez ce qui fonctionne, le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, participez à la gestion communale, œuvrez pour l'intérêt général, apportez vos idées, vos compétences.

Nous formons une collectivité humaine. Nous avons tous une place et une part de responsabilité. Que cette passion qui nous anime nous donne force et courage, pour l'année 2019 et toutes les suivantes.

Florent Serrette
Maire de Mignovillard

RÉTROSPECTIVE

Une année à Migno

20 JANVIER
REPAS DES AÎNÉS

6 JANVIER
CÉRÉMONIE DES VŒUX

27 MAI
FÊTE DES MÈRES

5 MAI
INAUGURATION DE LA SALLE DES SPORTS

15 JUILLET
FINALE DE LA COUPE DU MONDE

13 JUILLET
FÊTE NATIONALE

Sachons apprécier ces bons moments de convivialité.

Que ces petites étoiles nous rappellent
la joie et la douceur de se rencontrer.

Merci pour votre participation
et merci aux collègues pour leur investissement.

Anne-Marie Mivelle
Adjointe au maire

29 SEPTEMBRE
INAUGURATION
DE L'ANCIENNE GARE

11 NOVEMBRE
CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 14-18

Les décisions du conseil municipal en 2018

Le conseil municipal compte actuellement 19 élus qui se réunissent généralement le premier lundi de chaque mois, à 20h, en séance publique à la mairie. Chaque habitant peut y assister.

En 2018, le conseil municipal s'est réuni à 11 reprises pour gérer les affaires communales et mettre en œuvre les projets. Dans les pages qui suivent, vous pourrez consulter un résumé des principales décisions. Les comptes rendus sont affichés dans tous les villages et mis en ligne sur www.mignovillard.fr.

▶ 8 janvier 2018

État civil : la Commune souhaite faire numériser l'ensemble de ses registres d'état civil, soit 10 000 actes environ. Un groupement de commandes est prévu avec le SIDEC, au prix de 0,40 €/acte, auquel il faudra ajouter 690 € de frais pour l'installation des actes numérisés dans le logiciel.

Ancienne gare : des travaux de désamiantage sont nécessaires. L'entreprises PBTP et Démolitions est retenue pour 11 000 € HT.

▶ 5 février 2018

Salle des sports : après appel d'offres, c'est l'entreprise SIMIRE qui est retenue pour fournir une partie du mobilier de la salle des sports, pour un montant de 32 270,72 € HT correspondant à 104 tables, 600 chaises, plusieurs armoires… L'entreprise Coll'équip est retenue pour la fourniture d'un podium de 70 m² en 35 modules de 2 m² pour un coût de 9 399,27 € HT.

Forêt : la Commune s'engage à participer au coût d'aménagement forestier du massif des Cheneillons (au sud-est de la nouvelle scierie) pour un montant maximal de 7 044,79 €, calculé à partir de la surface forestière en propriété communale. Les autres propriétaires sont sollicités.

Bâtiments scolaires : suite au transfert de la compétence relative aux bâtiments scolaires à la communauté de communes, des ajustements sont réalisés dans la répartition de la charge des emprunts en cours. Ainsi, la Commune conserve la charge de 91,41 % de l'emprunt réalisé pour le réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école (partie place) ainsi que 18,30 % de l'emprunt réalisé pour l'extension de l'école (partie restaurant scolaire et élévateur de la mairie).

▶ 5 mars 2018

Comptes administratifs : le conseil municipal, hors la présence du maire, adopte à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2017 (voir pages 10-13).

Fiscalité : les élus poursuivent leurs réflexions sur la fiscalité locale dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2018.

Réserve incendie : une convention est signée avec l'association qui gère la colonie de Petit-Villard dans le cadre de l'installation de la réserve incendie communale sur le terrain appartenant à l'association.

Salle des fêtes : constatant la récurrence de problèmes après des locations de la salle des fêtes où les locataires n'éteignent pas toutes les lumières ou le chauffage, les élus votent des pénalités de 60 € en cas d'éclairage ou chauffage non éteint.

Agriculture : la Commune ayant récupéré la gestion de 2 parcelles agricoles au Sillet suite à l'arrêt d'une exploitation, il est décidé de les attribuer temporairement en location à l'année, par tirage au sort parmi les sollicitations qui seront reçues.

▶ 8 avril 2018

Budgets primitifs : le conseil municipal vote le budget principal en prévoyant 777 302,33 € de dépenses de fonctionnement et 3 898 892,51 € de dépenses d'investissement. Le budget annexe « Lotissement de la Fruitière » est voté en prévoyant 293 000 € de dépenses de fonctionnemen et 293 000 € de dépenses d'investissement.

Taxes locales : après un large débat qui a duré plusieurs semaines et différentes simulations réalisées, le conseil municipal vote par 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, les taux d'imposition pour l'année 2018.
Taxe d'habitation : 5,97 % (+ 0,54 pt). Taxe foncière sur le bâti : 9,24 % (+ 0,14 pt). Taxe foncière sur le non bâti : 23,85 % (+ 0,18 pt). Le produit fiscal attendu est de 227 792 €.

Associations : le conseil municipal approuve le versement de plusieurs subventions, dont 24 188,23 € + 6 300 € à l'association Arc-en-Ciel pour le centre périscolaire, 1 650 € pour le voyage scolaire des élèves de CM, 500 € pour le projet d'école…

Salle des sports : il est nécessaire d'installer un filet pare-ballons au niveau du stade pour protéger la façade et la cheminée de la salle des sports. L'entreprise Nouansports est retenue pour un montant de 7 942 € HT (50 % de subvention de la FFF).

Voirie : compte tenu des contraintes budgétaires, le conseil municipal décide de programmer en 2018 les travaux de voirie pour la réfection de la rue de la Sauge et de l'impasse de la rue de Mouthe, les travaux de réfection de 4 portions de trottoirs de la rue de Nozeroy et la création d'un cheminement piétonnier entre Froidefontaine et Mignovillard, ainsi que des aménagements de réduction de vitesse à Communailles-en-Montagne.

Agriculture : après appel à candidatures et tirage au sort, le pâturage des 2 lots de parcelles agricoles au Sillet est attribué à Gilles Melet et au groupement pastoral d'Essavilly.

SIVOM : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le transfert de la compétence relative aux équipements sportifs de Mignovillard au SIVOM au 1er janvier 2019.

Emplois d'été : il est décidé de procéder au recrutement de 2 jeunes pour 3 semaines chacun au cours de l'été.

▶ 7 mai 2018

Forêts : après lancement d'une consultation, l'entreprise ONF Travaux est retenue pour la réalisation des travaux en forêt en 2018 pour un montant de 27 030 € HT.

Affouage : cette année, il est proposé au choix des lots de 10 ou 20 stères aux foyers, au prix inchangé de 7 € par stère.

Conseil d'école : un compte rendu est fait de la dernière réunion où il a notamment été présenté le nouveau projet d'école. Les effectifs sont stables. Mme Bailly-Comte assure l'intérim de direction durant le congé maternité de la directrice.

Mur du cimetière : l'entreprise Lietta est retenue pour la réalisation des travaux de confortement du mur du cimetière pour un montant de 12 205 €, auquel s'ajoute un montant de 900 € HT pour la réfection du pilier de l'église.

Voirie : le conseil municipa approuve la demande de subvention d'un montant de 11 709 € au Département du Jura à travers les crédits de l'ESTJ pour les travaux de réfection de voirie. Une demande complémentaire sera faite sur les amendes de police au titre de la sécurité.

Communauté de communes : par 11 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de la compétence « établissement de spectacle cinématographique » à la CCCNJ.

▶ 4 juin 2018

Gendarmerie : l'Adjudant-Chef Vanderhaeghe, commandant la brigade de Nozeroy, présente le dispositif de « Participation citoyenne » permettant d'associer la population afin de relayer aux autorités les comportements suspects. Comprenant l'intérêt de la démarche, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention de « Participation citoyenne » avec la Gendarmerie et le Préfet du Jura (voir page 31).

Éducation : le projet éducatif territorial (PEdT) 2015-2018 arrive à son terme. Une réunion de bilan a eu lieu et a permis également de préparer un nouveau PEdT pour la période 2018-2021. Il est approuvé par le conseil municipal.

Agriculture : suite au refus d'attribution des lots 1 et 2 des parcelles agricoles du Sillet par M. Melet et le groupement pastoral d'Essavilly qui avaient été candidats et tirés au sort, l'attribution est de nouveau faite par tirage au sort au GAEC Alpy et au GAEC des Gentianes pour l'année 2018, pour 50 € par lot.

Communauté de communes : la communauté de communes sollicite de nouveau le reversement par la Commune de la part communale de la taxe d'aménagement sur les zones économiques de Mignovillard et d'augmenter le taux de 1 à 3,5 %. Après un large débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la taxe d'aménagement sur les 2 zones économiques identifiées par la CCCNJ à 3,5 % et de reverser cette part à la CCCNJ, à la condition toutefois que la communauté de communes prenne en charge les frais d'entretien de la rue des Artisans, qui dessert la zone artisanale.

Nouveau quartier : suite aux difficultés rencontrées pour l'acquisition des terrains nécessaires à la concrétisation de ce projet indispensable au développement de la commune, le conseil municipal déclare sans suite l'appel d'offres qui avait été lancé pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Une nouvelle consultation sera lancée aussi rapidement que possible lorsque la Commune disposera enfin de la maîtrise foncière.

Terrain d'aisance : le conseil municipal accepte de vendre à M. et Mme Alphonse la parcelle ZI 317 en terrain d'aisance à 25 €/m^2, rue des Frênes.

▶ 2 juillet 2018

Voirie : 3 offres ont été reçues dans le cadre de la consultation lancée pour les travaux de voirie et de trottoirs : Eurovia, Bonnefoy et SJE. L'offre obtenant la meilleure note en prenant en compte le prix et la qualité technique est celle de l'entreprise Bonnefoy. Le conseil municipal décide de retenir cette entreprise pour un montant maximal de 126 075,30 € HT.

Chemin du Tram : les élus retiennent l'offre de l'entreprise Jeannin pour la création d'une liaison piétonne entre Froidefontaine et Mignovillard pour 9 250 € HT.

Entretien de voirie : après appel d'offres, les travaux d'entretien annuel des voiries communales seront réalisés par l'entreprise Cuenot. Une section d'enduit bicouche sera réalisée à Mibois.

Salle des sports : dans le cadre du projet de réhabilitation-extension, une subvention européenne (FEADER) de 205 800 € est sollicitée auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Salle des sports : le conseil municipal met en place des tarifs de location de la salle des sports jusqu'au 31 décembre 2018 (transfert de l'équipement au SIVOM).

Toiture de la mairie : une demande de subvention sera réalisée auprès de l'Etat pour la réfection partielle de la toiture de la mairie, en raison de multiples fuites au niveau des pignons.

Restaurant scolaire : le nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine met en lumière l'inconfort acoustique des locaux en raison de l'insuffisance de l'isolation phonique. Le conseil municipal confie la réalisation de travaux d'isolation acoustique à l'entreprise Bonglet pour un montant de 3 500 € HT. Ces travaux seront réalisés durant les vacances de la Toussaint.

École : les dernières fenêtres des sanitaires de la salle Libellule (ancienne école maternelle) seront remplacées par des fenêtres en alu par l'entreprise Brischoux pour un montant de 2 091,60 € HT.

Photocopieur : il est décidé de mettre fin au principe de location du photocopieur de la mairie, en raison d'un coût onéreux pour la Commune. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Xefi pour l'achat d'un photocopieur neuf de marque Canon, pour 3 885,96 € HT.

Centre périscolaire : le bilan de l'année 2017 est présenté. La fréquentation a triplé depuis 2008. Le prix de revient de l'heure par enfant est à un niveau faible, y compris par rapport aux centres voisins, ce qui traduit une bonne gestion. Dans un souci de maîtrise financière pour la Commune, le conseil d'administration de l'association a voté une légère évolution des tarifs (voir pages 40-42).

Chasse : le bail de chasse pour la commune historique de Communailles-en-Montagne est renouvelé

jusqu'à août 2025 avec l'association intercommunale de chasse agréée (AICA) « Diane des deux Joux ».

Caserne des sapeurs-pompiers : après débat et regrettant que la commune d'accueil ne mette pas à disposition le terrain, la Commune accepte par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, de participer financièrement, au prorata du nombre d'habitants, à l'achat du terrain de Nozeroy qui devrait être utilisé pour la nouvelle caserne.

Personnes âgées : le projet de création de logements adaptés aux personnes âgées au centre du village sera vraisemblablement mené par l'OPH du Jura. Des études sont en cours, ce qui permettra de produire ces logements, sans affecter les capacités financières de la Commune.

▶ 3 septembre 2018

École : les frais scolaires pour l'année 2017-2018 se montent à 773,27 € par élève. Les participations seront demandées aux communes voisines ayant des enfants à l'école : Bief-du-Fourg (24), Cerniébaud (2), Longcochon (1), Cuvier (1).

Chalet de la Bourre : suite à la demande des gérants et après débat lors de la précédente séance, le conseil municipal approuve le rachat par la Commune du garage pour 4 500 € et du sas pour 1 500 €.

Ancienne gare : les 2 nouveaux logements de l'ancienne gare ont été attribués après examen des 15 dossiers reçus par la commission d'attribution. L'emménagement est prévu le 1er octobre.

▶ 1er octobre 2018

Cure : les élus réfléchissent au devenir de la cure, actuellement propriété en partie du Diocèse de Saint-Claude. Pourraient être installés une micro-crèche, des locaux pour professionnels de santé… Une étude de faisabilité technique et financière est confiée au SIDEC du Jura pour un montant de 2 136 € HT.

Ancienne gare : des travaux d'engazonnement auront lieu cet automne par l'entreprise Robert Jardins. L'entreprise Bonnefoy réalisera de l'enrobé et du bicouché pour les abords, pour un montant de 4 473 € HT.

Abir poubelles : l'abri poubelles de Communailles-en-Montagne a été incendié dans la nuit du 21 au 22 septembre. Des démarches ont été entreprises auprès de l'assurance en vue de sa reconstruction.

▶ 5 novembre 2018

Finances : le groupe de travail fait part de propositions pour optimiser les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Tarifs communaux : le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs pour l'année 2019 (voir page 56).

Déneigement : le déneigement de Petit-Villard et Communailles-en-Montagne est confié à l'entreprise Iotti, de Dompierre-les-Tilleuls pour respectivement 150 € et 120 € HT par passage.

Assainissement : la Commune doit reverser à la CCCNJ la somme de 86 315,40 € au titre d'un trop perçu dans l'ancien budget annexe Assainissement en raison du transfert de la compétence au 1er janvier 2017 alors que les travaux à Communailles-en-M. étaient en cours.

▶ 10 décembre 2018

Forêts : l'état d'assiette des coupes pour 2019 est approuvé. Les résineux des parcelles 4, 5, 7, 11, 74, 78 et 81 sont concernées.

Domaine public : 30 parcelles appartenant à la Commune sont intégrées dans la domaine public. Il s'agit essentiellement de voiries récentes, de chemins piétonniers.

Voirie : plusieurs noms sont attribués à des chemins piétons et à des places qui en étaient dépourvus. La rue de Traverse à Mignovillard est renommée rue de l'Absinthe. Le nouveau tableau de classement de la voirie communale est adopté.

Chalet de la Bourre : le fonds de commerce va être repris pas Jean-Michel Monnin, cuisiner de formation. Une nouvelle convention administrative pour la location du chalet sera conclue avec un loyer de 450 € par mois, révisable en cas d'investissements importants.

Salle des sports : pour assurer comptablement le transfert de la salle des sports au SIVOM au 1er janvier 2019, un prêt-relais de 531 904 € sur 1 an est conclu. Il sera remboursé par le SIVOM.

FINANCES

Dépenses, recettes : des clés pour comprendre

Il n'est pas aisé de rendre compte le plus précisément et le plus simplement possible des affaires budgétaires d'une commune. Les pages qui suivent vous exposent les dépenses et les recettes de l'année 2017 à partir des comptes qui ont été approuvés début 2018. Ceux de l'année 2018 sont actuellement en cours de clôture et ne peuvent donc pas encore vous être présentés, sans quoi les informations ne seraient pas fiables.

CHIFFRES-CLÉS EN 2017

233 875,74 €
de dépenses de personnel

156 293,53 €
de recettes des ventes de bois

203 501,08 €
de charges à caractère général

87 392,42 €
d'investissements de voirie

6 335,59 €
d'intérêts d'emprunts

33 039,67 €
de travaux en forêt

242 524,80 €
d'impôts perçus

135 994,91 €
d'achat de matériel roulant

79 124,00 €
de dotation de fonctionnement de l'État

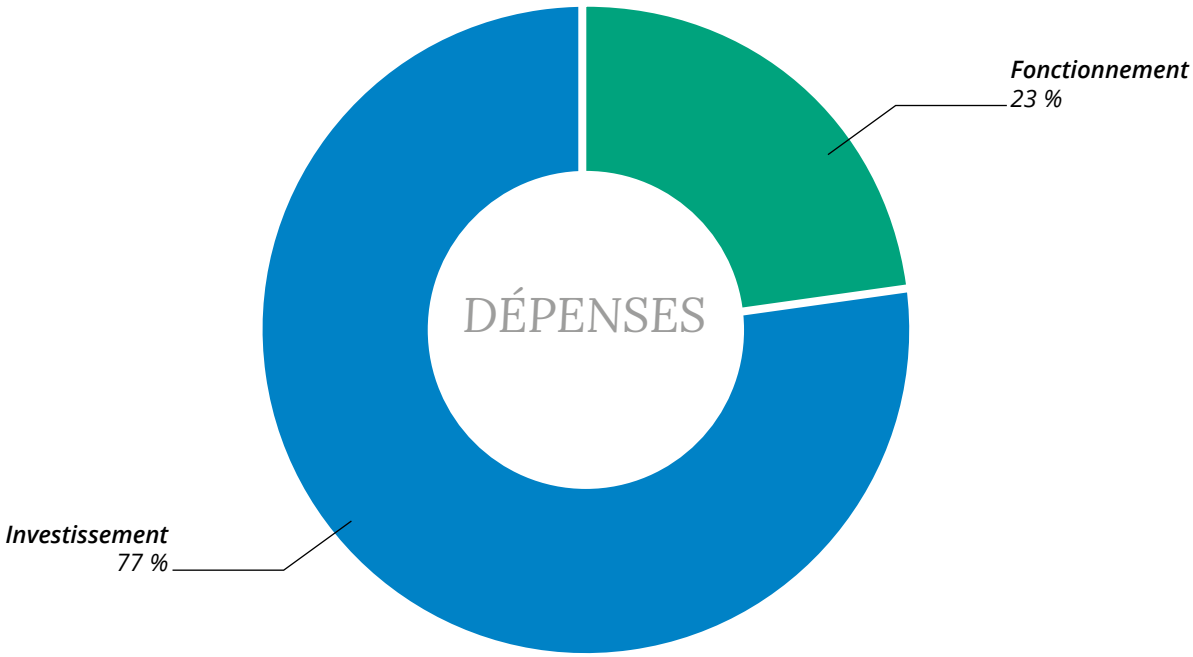
Fonctionnement
23 %
DÉPENSES
Investissement
77 %

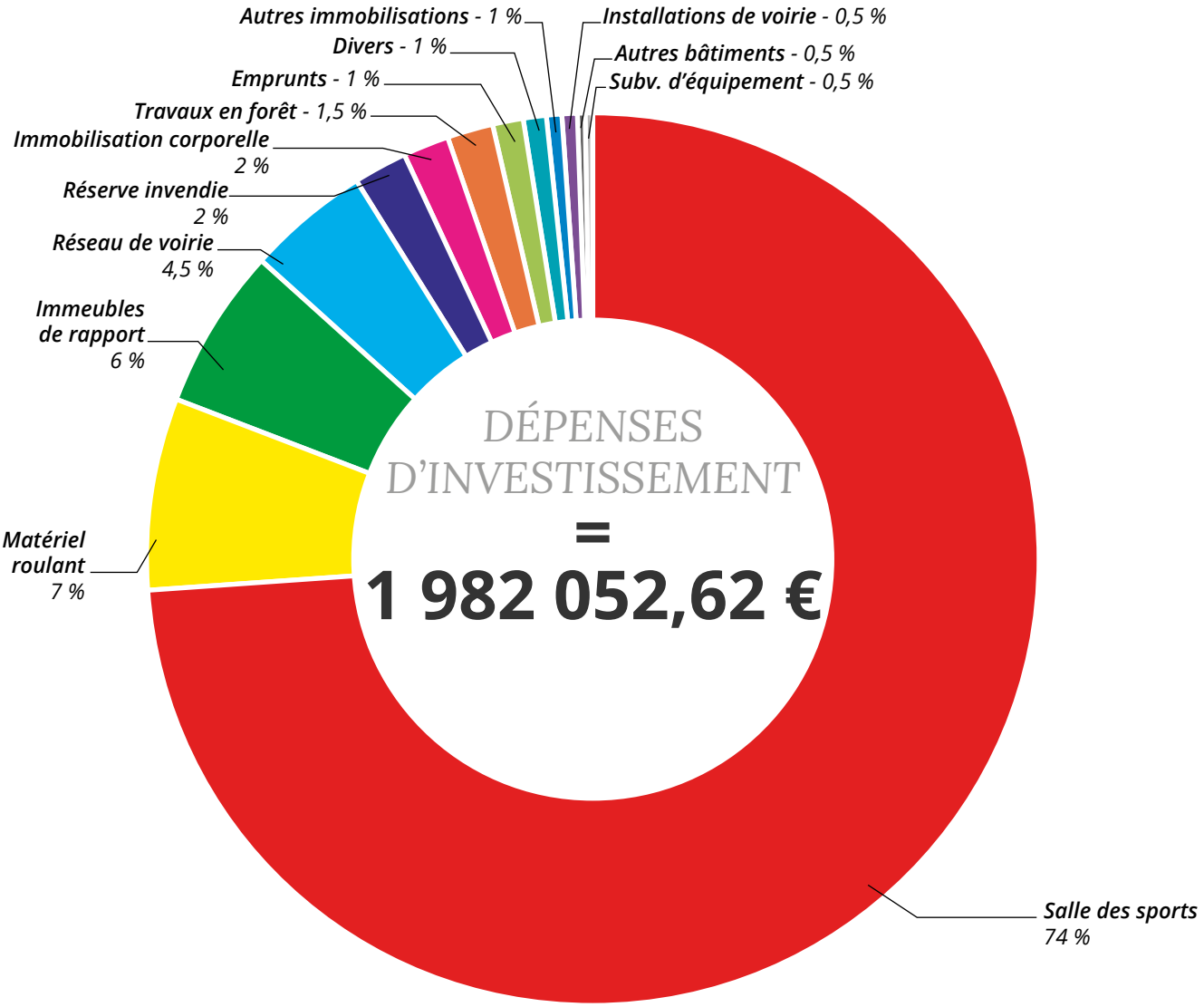
Autres immobilisations - 1 %
Installations de voirie - 0,5 %
Divers - 1 %
Autres bâtiments - 0,5 %
Emprunts - 1 %
Subv. d'équipement - 0,5 %
Travaux en forêt - 1,5 %
Immobilisation corporelle
2 %
Réserve invendie
2 %
Réseau de voirie
4,5 %
Immeubles
de rapport
6 %
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
=
1 982 052,62 €
Matériel
roulant
7 %
Salle des sports
74 %

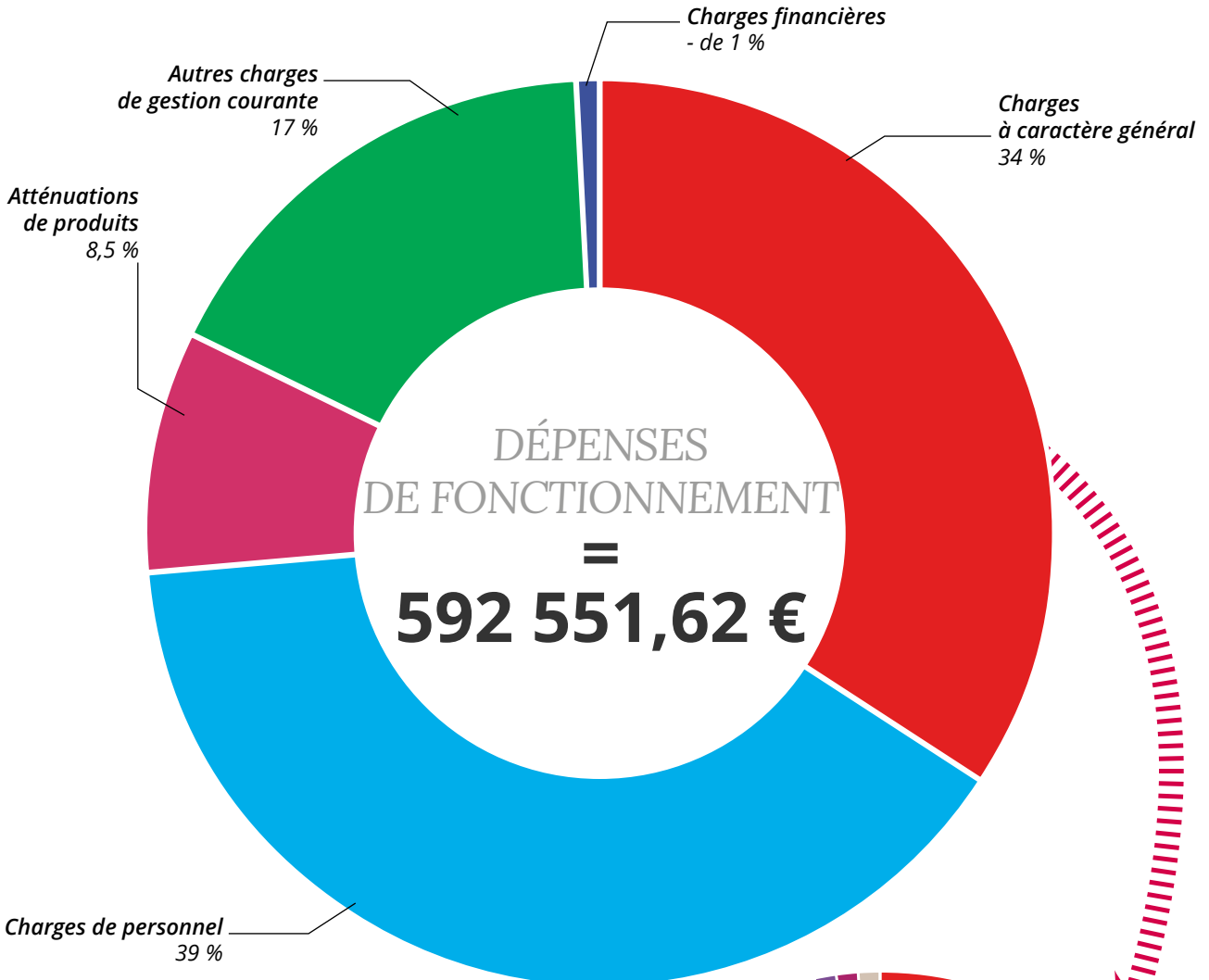

Détail des charges à caractère général

- Taxes foncières ..... 35 370,00 €
- Energie-électricité ..... 24 849,84 €
- Combustibles ..... 22 941,39 €
- Divers ..... 13 755,15 €
- Bâtiments publics ..... 13 597,06 €
- Contrats de prest. de services ..... 11 335,33 €
- Frais de garderie (ONF) ..... 9 103,73 €
- Carburants ..... 7 946,10 €
- Fêtes et cérémonies ..... 6 207,24 €
- Assurance multirisque ..... 6 121,25 €
- Autres services extérieurs ..... 6 034,41 €
- Entretien du matériel roulant ..... 5 367,13 €
- Fournitures scolaires ..... 5 139,10 €
- Locations mobilières ..... 5 125,00 €
- Eau et assainissement ..... 3 817,44 €
- Fournitures de voirie ..... 3 515,71 €
- Maintenance ..... 3 200,00 €
- Service d'instruction (droit des sols) ..... 3 111,00 €
- Frais de télécommunications ..... 2 749,21 €

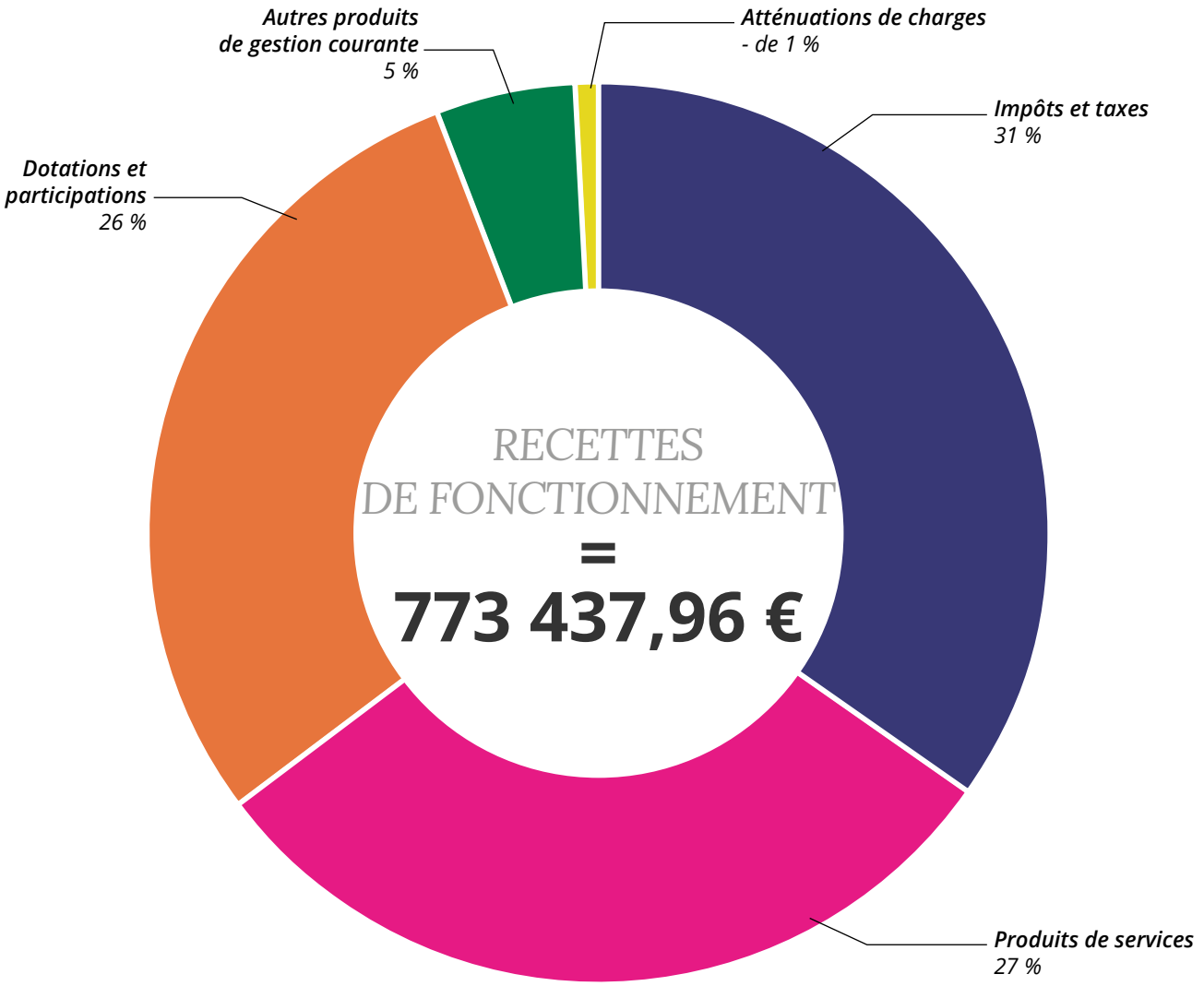

Éclairage public : quelles économies ?

On entend parfois dire que l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin, du dimanche au jeudi, ne permettrait de faire que des économies « de bouts de chandelle ». Une idée reçue battue en brèche par la réalité des chiffres.

- **Dépenses d'éclairage public avant : 14 000 €**

14 000 €

- **Dépenses d'éclairage public après : 7 000 €**

7 000 € | **Économie : 7 000 €**

L'économie réalisée chaque année est d'environ 7 000 €. A titre de comparaison, 7 000 €, cela représente 12,5 % de nos recettes actuelles de taxe d'habitation ou l'équivalent d'une augmentation de 7,5 % de la taxe sur le foncier bâti.

Retrouvez
les informations exhaustives
du compte administratif 2017
sur le site internet
de la Commune.
Scannez ce code !

Impôts locaux : transparence et vérité

La question des impôts locaux revient régulièrement dans le débat. La fusion des communautés de communes s'est traduite par une nouvelle répartition des taux des taxes locales (cf. bulletin municipal 2017). De même, une réforme est en cours pour la taxe d'habitation, avec son dégrèvement progressif et l'annonce de sa suppression complète pour toutes les résidences principales à compter de 2021.

Pour la Commune, il s'agit de préoccupations importantes, à la fois parce qu'il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la contribution demandée à travers l'impôt et les services rendus, mais aussi parce qu'il nous faut avoir une vision de long terme pour financer des investissements indispensables à la vie et au développement du village.

Dès lors, nous pensons qu'il faut être transparent pour que les contribuables sachent exactement ce qu'ils payent et à qui à travers leurs impôts locaux, mais aussi à quoi cet argent sert au niveau de la commune (voir pages précédentes).

Être transparent, mais aussi tenir un discours de vérité, dans une commune qui continue à bénéficier de taux d'imposition du bloc communal (commune + communauté de communes) relativement faibles. En tout cas, sensiblement inférieurs aux communes comparables du Jura et du Doubs.

Les éléments de cette double page ont donc pour mission de faire de la pédagogie sur les impôts locaux que vous payez et le niveau auquel ils se situent par rapport aux autres communes.

Taxe d'habitation

▶ Qui perçoit ?

Commune
Communauté de communes

▶ Quelles sommes versées en 2018 ?

Les contribuables de Mignovillard ont versé 154 394 € :
- 56 432 € pour la Commune
- 97 962 € pour la Communauté de communes

▶ Quels taux en 2018 ?

Commune : 5,97 %
Com. de communes : 10,36 %

Taxe foncière sur le bâti

▶ Qui perçoit ?

Commune
Département

▶ Quelles sommes versées en 2018 ?

Les contribuables de Mignovillard ont versé 349 269 € :
- 96 072 € pour la Commune
- 253 197 € pour le Département

▶ Quels taux en 2018 ?

Commune : 9,24 %
Com. de communes : 24,36 %

Taxe foncière sur le non bâti

▶ Qui perçoit ?

Commune

▶ Quelles sommes versées en 2017 ?

Les contribuables de Mignovillard ont versé 77 106 €.

▶ Quels taux en 2018 ?

Commune : 24,85 %

A noter : une taxe pour frais de chambre d'agriculture est également prélevée au taux de 12,30 % en 2018.

Éléments de comparaison des taux d'impôts locaux

Difficile de comparer les taux d'impôts locaux. Pour cela, nous avons retenu 14 autres communes du Doubs et du Jura, qui ont un niveau de population équivalent à Mignovillard (dont Nozeroy et Censeau, pour leur proximité géographique).

Ensuite, il ne faut pas raisonner au niveau des taux communaux. Il est nécessaire de prendre en compte les taux votés par les communautés de communes afin d'avoir un taux consolidé au niveau du « bloc communal ». C'est nécessaire parce que les compétences sont réparties différemment entre commune et communauté de communes selon les territoires.

Vous le constaterez, les taux appliqués aux contribuables de Mignovillard sont la plupart du temps parmi les plus bas.

A titre d'exemple, si nous appliquions à Mignovillard les taux de Censeau, cela générerait 96 743 € de recettes fiscales supplémentaires pour la Commune :

- + 20 708 € de taxe d'habitation ;
- + 67 535 € de taxe foncière sur le bâti ;
- + 8 500 € de taxe foncière sur le non bâti.

À VENIR

RÉUNION PUBLIQUE **« FINANCES ET FISCALITÉ »**

1ER TRIMESTRE 2019

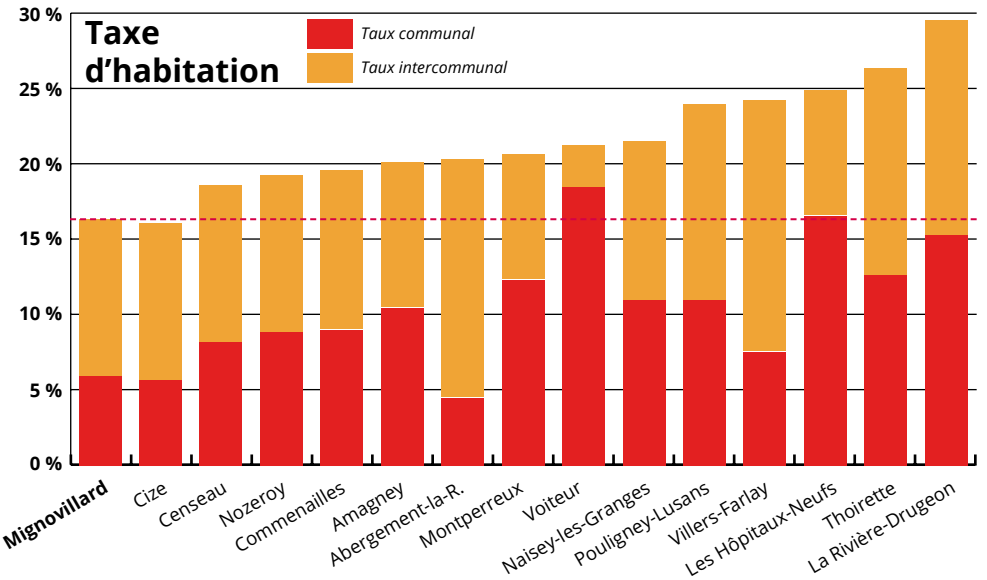

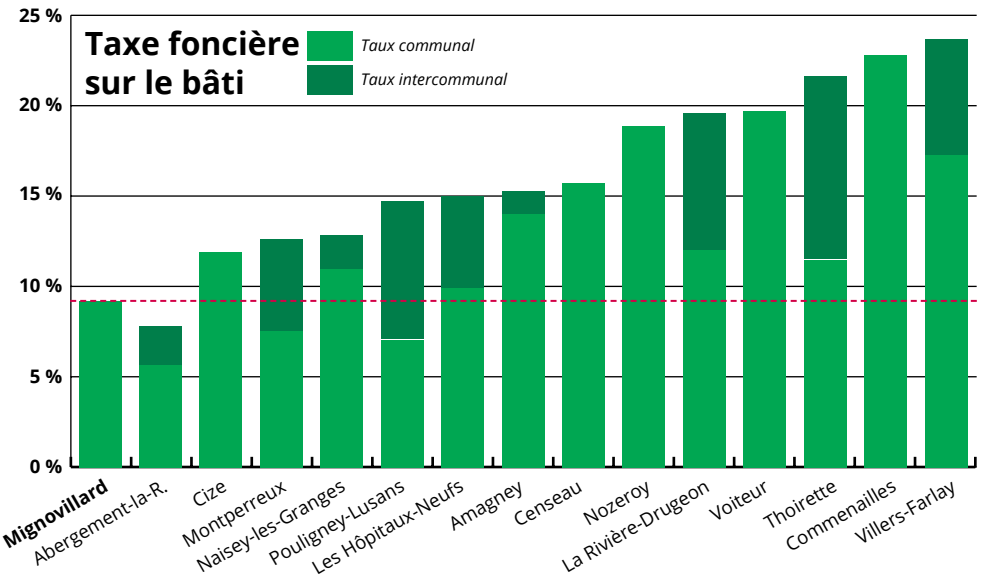

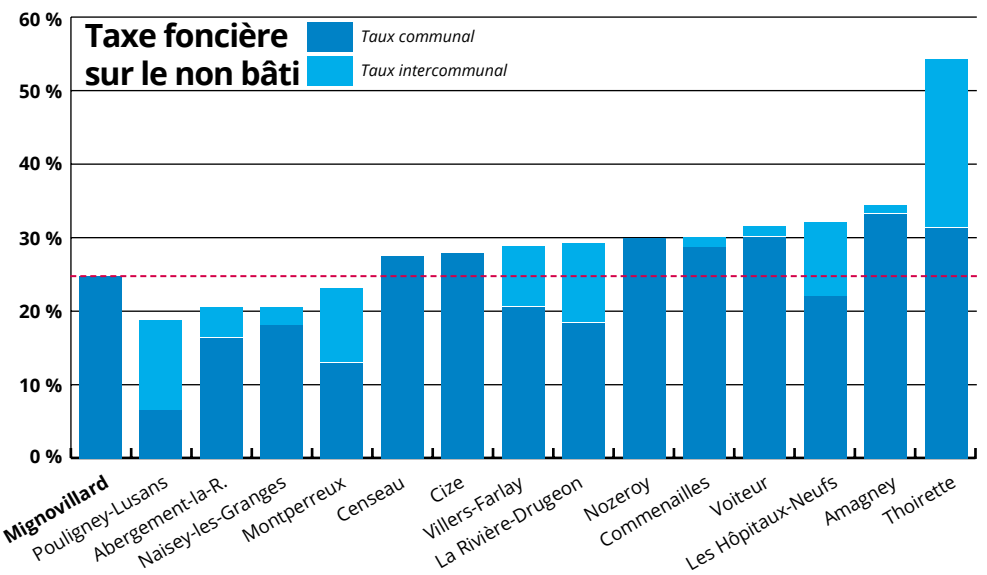

SPORTS

Salle des sports : souvenirs d'un jour historique

L'inauguration de la salle des sports, le 5 mai 2018, a été l'occasion d'une belle journée de fête, rassemblant 600 personnes : habitants, sportifs, entreprises, élus, Préfet…

L'occasion de rappeler l'histoire de cet équipement sportif né il y a plus de 50 ans et qui a, depuis, connu des manifestations mémorables. On a tous un souvenir dans ces lieux. Et cela va continuer.

Désormais pleinement fonctionnelle, elle fait le bonheur de tous les amateurs de sports – et de fête – de l'ensemble du Plateau de Nozeroy… et au-delà. Basket, foot, pétanque, judo, gym, badminton, soupers dansants, compétitions sportives… : la palette des activités possibles est très étendue.

A compter du 1er janvier 2019, c'est le SIVOM du Plateau de Nozeroy, qui rassemble les 25 communes, qui prend le relais pour la gestion et le financement (investissement et fonctionnement).

Longue vie à la belle et nouvelle salle des sports !

Donner de la couleur à nos massifs !

Un village bien fleuri et bien entretenu attire l'attention lorsque nous voyageons. Dans nos hameaux et villages, nous profitons en premier lieu des maisons et jardins bien fleuris. Le soin que chaque habitant apporte autour de sa maison met en valeur notre commune.

De son côté, la municipalité fleurit plusieurs espaces en essayant de réduire au maximum son budget.

Nous privilégions les fleurs vivaces qui mettent quelquefois un peu de temps à démarrer mais qui ont toutes leur place avec les plantes annuelles.

Merci aux bénévoles
Le soin qu'apportent certaines citoyennes (arrosage, fleurs fanées, mauvaises herbes, engrais...) garantit la mise en valeur de ces massifs et facilite la tâche de nos employés municipaux.

Si vous avez des propositions d'embellissement à moindre coût, elles seront les bienvenues.

La haie vers les bâtiments HLM bordant la rue de Nozeroy a été enlevée pour donner plus d'espace sur le trottoir, avoir un coup d'œil sur l'espace vert et faciliter l'entretien.

La liaison piétonne entre Froidefontaine et Mignovillard est en cours d'aménagement. Elle devrait être pleinement fonctionnelle à l'été, après installation de portions de barrières pour protéger la partie la plus proche de la route.

Pascale Dussouillez
Adjointe au maire délégué

HABITAT

Ancienne gare : patrimoine, logement et environnement

Le projet aura mis un peu de temps à aboutir mais quelle satisfaction de voir revivre l'ancienne gare du tram de Mignovillard, inaugurée le 29 septembre. Dès la rétrocession du bâtiment par l'ONF en 2014, le conseil municipal a souhaité mener une opération exemplaire autour de 3 domaines : le patrimoine, le logement et l'environnement.

Patrimoine préservé

L'ancienne gare est le témoignage encore visible de la ligne du tram reliant Sirod à Boujailles, entre 1924 et 1949 (voir *Bulletin municipal 2017*). Désormais magnifiquement rénovée, elle retrouve le lustre d'antan et peut être transmise aux génération futures. La préservation de notre patrimoine est indispensable, d'autant que notre commune à la chance de compter au total 4 gares du tram qui sont toutes habitées.

Loyer modéré

Le rôle des collectivités est aussi de produire du logement, pour accueillir de nouveaux habitants. Mais nous avons considéré que notre responsabilité était de rendre ces logements accessibles financièrement au plus grand nombre, à travers le conventionnement qui encadre le montant des loyers. C'est d'autant plus fondamental que notre secteur connaît une pression croissante qui tire les prix vers le haut. Résultat : 2 logements de plus de 90 m^2 à environ 530 € par mois et une quinzaine de dossiers de demande déposés.

Économies d'énergie

Enfin, la gare est désormais bâtiment basse consommation (BBC) et le chauffage est assuré par des poêles à granulés bois. Économiser l'énergie, c'est prendre soin de son porte-monnaie… et de la planète.

Bienvenue aux nouveaux locataires.

Logements adaptés aux aînés : où en est le projet ?

SOLIHA (ex-Jura Habitat), que nous avions mandaté pour notre étude, a exposé aux élus et aux personnes désirant s'associer à la réflexion du projet, des propositions, des pistes de réalisation de celui-ci.

Nous avons pu constater un énorme travail de leur part soulignant tant sur le nombre d'appartements, leur taille que la vue d'ensemble du bâtiment existant, augmenté d'une extension sur le devant en accès sur la rue de Champagnole. Projet intéressant mais un investissement très important et une difficulté à avoir de bonnes performances énergétiques.

La commune ne pourrait pas financièrement mener à bien ce projet sans prendre des risques que nous jugeons trop grands, compte tenu des investissements réalisés et des autres projets à venir. Sans compter également la diminution au fil du temps des recettes de la commune, que ce soit les ventes de bois, les dotations de l'État et divers impôts.

Réalistes et conscients qu'un tel projet est malgré tout intéressant et nécessaire pour nos aînés, nous nous engageons à trouver et réfléchir à une autre formule de faisabilité.

Une opération avec l'OPH

Nous avons donc fait appel à nos souvenirs pour le montage de l'opération de réhabilitation de la maison Gauthier (Abondance) en appartements et commerces, travaux réalisés et encadrés par l'OPAC du Jura (aujourd'hui, OPH, office public d'habitat).

Nous avons donc fait appel à nouveau à leurs services et compétences afin d'étudier notre projet initial, qui leur a rapidement semblé pertinent et mûr, fort de la réflexion déjà menée avec des objectifs bien précis. L'avantage de cette solution, c'est que la Commune n'aura pas à porter financièrement l'opération mais que les logements seront tout de même créés et à loyer modéré.

L'OPH travaille à ce jour activement sur le dossier de logements adaptés aux personnes âgées, toujours sur le site de la maison Bourgeois. Différents diagnostics sont en cours sur le bâtiment pour voir s'il est possible de le conserver ou s'il est nécessaire de partir de constructions neuves pour obtenir des logements accessibles sans ascenseur et avec des normes d'isolation plus performantes.

Le projet devrait connaître une avancée notable en 2019.

Anne-Marie Mivelle
Adjointe au maire

Et la cure ?

Les conseillers se sont rendus sur place afin de constater l'état de la bâtisse, qui appartient pour l'essentiel au Diocèse et se rendre compte des volumes disponibles.

La réhabilitation en logements pour personnes âgées n'est pas possible compte tenu de la configuration des locaux.

Nous envisageons donc plutôt une destination dans des fonctionnalités permettant de répondre aux besoins actuels ou futurs : micro-crèche (un projet privé est à l'étude), locaux pour professionnels de santé…

Un large débat constructif permettra d'envisager plusieurs solutions, les élus s'accordant sur l'intérêt de mener à bien de tels projets. Pour être assistés dans les phases de réflexion et avoir des éléments techniques et financiers sur les couts potentiels d'une telle opération, nous avons sollicité le SIDEC de Jura.

La transformation de la maison Bourgeois et de la cure sont des projets qui nous tiennent à cœur et nous tenons à leurs réalisations, mais nous devons être prudents et nous comptons sur votre compréhension.

JEUNESSE

Carte « Avantages jeunes » et rappel à l'ordre

Comme chaque année, les jeunes de Mignovillard, en tout cas ceux qui en avaient fait la demande grâce à un formulaire en ligne, ont été invités à venir retirer leur carte « Avantage jeunes » offerte par la Commune le vendredi 15 septembre 2018, suivi d'un verre de l'amitié. C'est un moment convivial que les jeunes apprécient. C'est l'occasion pour eux de retrouver d'anciens camarades.

Cette action permet d'agir en faveur de la jeunesse du village, des 6ème à 18 ans inclus. La carte « Avantages jeunes », version Doubs-Haut-Doubs ou version Jura, donne droit à des réductions dans de nombreux commerces et pour de nombreuses activités tout au long de l'année.

Au-delà de cette action ponctuelle, la commune essaie de rester à l'écoute des enfants et des jeunes. Mais force est aussi de constater que, comme l'avait signalé le Maire, dès le début des vacances, les mauvaises habitudes ont repris au niveau notamment de la cour d'école et de l'aire de jeux.

Halte aux invicilités

Des adolescents occupent les lieux et laissent à même le sol des déchets (paquets de gâteaux, canettes, bouteilles…) alors même que des poubelles sont situées à proximité: 3 à moins de 40 mètres !

Il a été rappelé que des sanctions financières pourraient être mises en œuvre devant ces incivilités récurrentes qui scandalisent l'ensemble de la population et perturbent le bon fonctionnement de ces équipements de jeux pour enfants.

A cela se sont ajoutés au cours de l'été, des dégradations de biens publics, des comportements dangereux et des nuisances sonores au-delà de ce que les riverains doivent pouvoir accepter avec les engins à moteur.

Je rappelle de nouveau que le terrain synthétique, rue du Martinet, est le lieu où les jeunes aiment se retrouver. Il serait souhaitable qu'ils respectent ces lieux et qu'ils ramassent leurs bouteilles vides. Les débris de verre sont dangereux pour eux et les petits que utilisent ces lieux.

La Commune ne pourra continuer à œuvrer pour la jeunesse que si chacune et chacun retrouve un comportement responsable et respectueux.

Carmen Vallet
Conseillère municipale

FORÊT

La forêt, quel avenir ?

Année complexe dans la gestion des ventes de bois : les températures caniculaires de l'été, le peu de précipitation, le manque de fraîcheur, ont mis en souffrance les résineux.

Ce climat méditerranéen ne convient pas à notre forêt. Les bois sèchent !

La conséquence de cette sécheresse est une attaque par les scolytes typographes, insectes ravageurs qui déciment les forêts. Ils colonisent les résineux, les épicéas essentiellement. Ils pondent des œufs qui se transforment en larves et ces dernières se nourrissent des fibres de l'écorce. Ceci provoque un asséchement de l'arbre. Cet insecte est un vrai fléau et sa prolifération rapide décime des hectares de plantation.

Grosse conséquence sur les ventes de bois : les bois secs ont été privilégiés au détriment des bois verts. La répercussion est dure par rapport au budget. La recette n'est pas là !

Le scolyte typographe : qui est-il ?
C'est un insecte coléoptère de 4,5 à 6 mm (voir photo ci-dessous). Il est caractérisé par le nombre de dents (4 par élytre) présentes sur les ailes à son extrémité abdominale.

C'est un hôte préférentiel des épicéas communs. L'essaimage se fait au printemps lors des premières chaleurs.

Après fécondation, la femelle creuse des galeries de pontes parallèles aux fibres du bois et déposent les œufs dans des encoches de pontes.

Dès l'éclosion, la larve creuse pour se nourrir et la galerie larvaire s'élargit progressivement et se termine par le berceau de nymphose.

Les jeunes adultes acquièrent leur maturité sexuelle après un séjour complémentaire sous l'écorce. Le cycle biologique annuel est dépendant des conditions climatiques locales.

Le retour du cerf
La forêt, c'est aussi sa faune. Cette année, il y a sur notre secteur des indices de présence du cerf élaphe.

Des déjections sont présentes dans la parcelle 40 (voir photo ci-contre), des branches cassées sur les saules et les sorbiers, des traces de frottis avec cassage de branches.

D'autres espèces emblématiques sont également présentes : lynx, grand tétras…

Des travaux et des récoltes
Les travaux en forêt ont été réalisés en 2018 sur les parcelles 31, 36, 39, 40, 88 et 89. Ils ont été axés sur le dégagement des espaces de semis de résineux pour leur apporter de la lumière.

Les autres espèces (sorbier, saules…) ont été maintenues pour permettre aux cerfs de s'alimenter et de sélectionner ces arbres à la place des résineux.

En plus des travaux, nous avons eu l'occasion de vendre des graines. En effet, une récolte de cônes d'épicéa a été réalisée par la société Vilmorin, bien connue des jardiniers, dans notre forêt.

Une taxe est reversée à la Commune par Vilmorin, à la hauteur de 7,17€ par hectolitre récolté.

L'affouage fait feu de tout bois
Quelques mots sur l'affouage : il permet de proposer aux habitants une source d'énergie renouvelable à faible coût. Il contribue à la mise en œuvre d'une sylviculture nécessaire au bon état de la forêt.

Mais, il ne faut pas oublier que l'exploitation forestière est une activité dangereuse et l'affouagiste est par définition un non professionnel de la forêt. Il faut donc être très prudent et respecter quelques règles de sécurité pour votre protection :

- Porter des équipements de protection individuel : casque, pantalon anti coupure, chaussures de sécurité…
- Utiliser correctement la tronçonneuse
- Éviter de travailler seul
- Informer votre entourage du lieu précis de travail
- Stationner votre véhicule dans le sens du départ.

Après ces quelques rappels de mesures de sécurité, je tiens à remercier l'équipe qui a marqué l'affouage cette année pour

sa disponibilité, son enthousiasme et sa bonne humeur. Merci à vous.

Et demain ?
Peut-on encore compter sur la forêt pour obtenir une recette importante au budget permettant de réaliser des projets ?

Après cet été caniculaire, on peut se poser des questions. Que faire ? Faut-il revoir les plans d'aménagement ? Faut-il diversifier les espèces ?

Il faut vraiment réfléchir sur le devenir de notre forêt. Au-delà de l'impact financier, la forêt est le maintien de la biodiversité de notre environnement. Il faut prendre conscience de l'impact du réchauffement climatique.

Lydie Chanez
Adjointe au maire

Bilan provisoire de l'année 2018

Forêt communale de Mignovillard

Aménagement(s) : 2009 - 2028

Bilan de l'année 2018 (Validation en cours)

Document édité le 23/11/2018 et établi au regard des éléments à disposition sous réserve d'erreur ou d'omission

Surface totale : 982,66 ha

Recettes (€ HT)	2018	2017
Ventes de bois façonnés	0,00	6 979,97
Ventes de bois sur pied	117 396,70	133 185,35
Chasse et pêche	386,30	386,30
Concessions et locations	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Total :	117 783	140 551,62

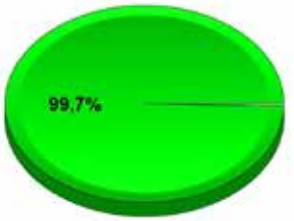

p.m Bois délivrés(€ HT)	2018	2017
Sur pied	0,00	7 319,00
Façonnés	0,00	0,00
Total :	0,00	7 319,00

Dépenses (€ HT) Honoraires inclus	2018	2017
Services Forestiers Investissement	27 029,12	0,00
Services Forestiers Entretien	0,00	0,00
Travaux infrastructures Investissement	0,00	0,00
Travaux infrastructures Entretien	0,00	0,00
Frais de garderie et d'administration	18 535,12	11 038,89
Frais d'exploitation	0,00	19 133,00
Autres travaux	2 333,59	32 844,22
Total :	47 897,83	63 016,11

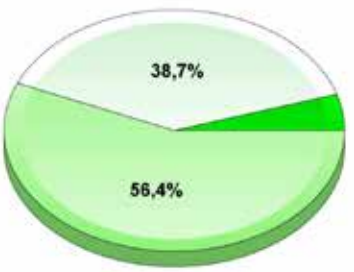

Bilan (€ HT)	2018	2017	Variation (€)	2016	Moyenne sur 3 ans
Recettes	117 783,00	140 551,62	-22 768,62	173 078,74	143 804,45
Dépenses	47 897,83	63 016,11	-15 118,28	79 104,46	63 339,47
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements FFN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total :	69 885,17	77 535,51	-7 650,34	93 974,28	80 464,99

Les archives communales bien conservées

La conservation des archives communales dans de bonnes conditions est une mission importante des communes. Ces archives sont constituées des délibérations, des arrêtés municipaux, de l'état civil, des documents budgataires mais aussi de l'ensemble des dossiers relatifs aux aménagements et bâtiments, à l'urbanisme, aux élections, à la fiscalité et au patrimoine… Le maire en est directement responsable, en tant qu'exécutif local ainsi qu'agent de l'État. Les archives les plus anciennes, au-delà d'un siècle en général, sont déposées aux archives départementales.

Le conseil municipal a donc décidé de consacrer une part du temps et du budget des années 2017-2018 pour « mettre de l'ordre » dans les archives. Il faut dire que la situation devenait préoccupante avec des quantités importantes de documents accumulés au fil des années, une absence de tri et de mise en forme depuis les fusions avec Petit-Villard, Froidefontaine, Essavilly et dernièrement Communailles-en-M., des conditions de conservation inappropriées, à la merci du vent, de l'humidité et de la neige parfois.

C'est pourquoi nous avons eu recours aux services de l'archiviste du centre de gestion du Jura. Il est intervenu à 2 reprises pour un total d'un mois complet de travail et un montant d'environ 5 000 €.

Sa mission :
- ouvrir chaque dossier et chaque carton,
- trier les documents qui doivent être conservés et ceux qui peuvent être détruits,
- organiser l'ensemble des archives sous la forme d'un classement normalisé et codé,
- mettre en forme toutes les archives dans des cartons identifiés.

Ce travail colossal a été réalisé avec compétence, sérieux et avec l'appui des secrétaires de mairie. Nous disposons donc désormais d'un système de classement et de gestion des archives de l'ensemble de nos villages.

Un local dédié

Parallèlement à cette démarche, nous avons étudié la création d'un local dédié aux archives communales. Compte tenu de la configuration des locaux de la mairie, nous nous sommes orientés vers la création d'un espace dans le grenier.

Aménagé avec soin et minutie par Jean-Paul Bourgeois, employé communal, ce local est isolé et éclairé, offrant ainsi de bonnes conditions de conservation et de consultation des archives. L'installation d'étagères métalliques permet de disposer d'environ 90 mètres linéaires pour le stockage des archives. Un linétaire déjà bien occupé (voir photo ci-contre) mais avec tout de même de bonnes capacités pour les décennies à venir.

VOIRIE

La voirie sur la bonne voie

Chaque année, nous consacrons une part substantielle des investissements à la voirie communal. C'est essentiel et c'est aussi ce que vous nous avez indiqué dans le questionnaire à la population de septembre 2017. Voici un point d'information sur ce qui a été fait en 2018.

▶ Rues et trottoirs rénovés, chemin piétonnier neuf

Malgré les contraintes budgétaires, l'effort se poursuit en faveur de la voirie. Cette année aura vu se concrétiser une nouvelle tranche de travaux de voirie sur l'agglomération de Mignovillard.

En début d'année, sous l'impulsion de la commission Voirie, nous avons lancé les études d'aménagement et de renforcement de diverses rues reconnues en mauvais état avec l'appui d'un bureau d'étude privé (B.E.J).

Les études ont porté sur le projet d'aménagement/renforcement de l'impasse de la rue de Mouthe, des rues de la Sauge, de Mibois, de l'Agriculture, des trottoirs de la rue de Nozeroy et du cheminement piétonnier de Froidefontaine à Mignovillard.

Au cours du 1er semestre, les opérations de levé topographique des voies, la réalisation d'un passage caméra dans les réseaux d'assainissement existants, la présentation des avants projets et du chiffrage des travaux ont fait l'objet de réunions successives et modificatives avant présentation devant la commission Voirie.

Tous ces échanges ont permis de modifier les projets en fonction des coûts associés, dans le souci de réaliser des investissements pertinents, sans folie des grandeurs.

Des choix contraints

Au vu des estimations définitives et sur proposition de la commission Voirie, le conseil municipal a retenu le programme de travaux 2018 pour l'Impasse de la rue de Mouthe, la rue de la Sauge et son impasse, les trottoirs de la rue de Nozeroy et le cheminement piétonnier de Froidefontaine à Mignovillard.

Une consultation lancée en juin par appel d'offres a permis de retenir l'entreprise de travaux publics Bonnefoy, de Saône, la mieux disante, tranches ferme et optionnelles pour un montant maximum de 126 075,30 €. Mais on notera que le coût final des travaux est d'un peu moins de 100 000 €, grâce aux économies réalisées (hors cheminement piétonnier).

Les travaux ont démarré mi-septembre, conformément au planning

proposé par l'entreprise et les réunions hebdomadaires ont permis de gérer les demandes des riverains formulées par l'avancée des travaux.

Au programme : un reprofilage, un caniveau pour les eaux de pluie et un nouveau revêtement en enrobé.

Un soin tout particulier a été porté dans l'aménagement de la partie amont de la rue de la Sauge en raison des arrivées d'eau pluviales abondantes, alimentant le réseau pluvial qui monte en charge au niveau de l'école lors d'orages intenses. Ainsi, une grande tranchée drainante a été réalisée, qui devrait limiter et ralentir les apports d'eau.

Une météo particulièrement favorable a permis de boucler l'ensemble des travaux sans interruption pour la satisfaction des riverains.

De meilleures liaisons piétonnes

Par ailleurs, plusieurs sections de trottoirs de la rue de Nozeroy – particulièrement empruntée par les habitants, les familles – ont vu le revêtement en enrobé refait à neuf, afin d'assurer une liaison agréable sur un côté. Par souci d'économie, des sections de bordures fortement dégradées ont été remplacées.

Concernant le cheminement piétonnier de Froidefontaine à Mignovillard – que l'on pourrait d'ailleurs nommer « chemin du tram » puisqu'il emprunte l'ancienne ligne – il a été réalisé en novembre-décembre par l'entreprise Jeannin de Censeau, pour un coût largement inférieur au montant de la tranche optionnelle proposée lors de la consultation par appel d'offres.

Cet aménagement sera complété au printemps par la pose de portions de barrières bois pour protéger les usagers sur la section qui tangente la route départementale. Les balades printanières et estivales en empruntant la boucle par le Martinet et Froidefontaine devraient être prisées. Ce projet répond en tout cas à une suggestion faite à plusieurs reprises lors de la consultation de septembre 2017.

▶ Quelques travaux supplémentaires

Profitant de la présence de l'entreprise Bonnefoy, nous avons confié la réalisation de petits travaux supplémentaires sur lequel la municipalité s'était engagée.

Ainsi, au droit du dernier virage de la rue de Mouthe, nous avons fait réaliser une grille pluviale pour supprimer la rétention des eaux de pluie créée à l'occasion du renouvellement de la couche de roulement de la route par le Département.

De même, une sur-largeur en enrobé a été réalisée pour créer 3 places de stationnement en face de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne.

Il a été procédé à la réfection d'une rive de trottoir à l'angle des rue des Gentianes et du Docteur Girod.

Enfin, une section de cheminement piétonnier du lotissement des Frênes a été réalisée en enrobé à proximité de la rue et de la propriété riveraine.

▶ De l'entretien courant

Cette année, c'est l'entreprise Cuenot, de Levier, qui a été retenue pour effectuer l'entretien de nos routes.

Nous n'avons consacré que 2 journées pour l'entretien de la voirie communale. L'ensemble des bourgs annexes et Mignovillard ont été visités et traités par l'intervention du Blow Patcher (bouchage des nids de poule) et au P.A.T.A. (point-à-temps automatique) pour traiter les dégradations de surface (faïençage, fissures, arrachements...).

Une section de la route de Mibois (465 m) a été revêtue d'un enduit mono couche de renouvellement.
La section présente déjà de très nombreuses zones où le gravillon n'a pas accroché (réalisé sans doute trop tard en saison). Nous sommes en concertation actuellement pour que l'entreprise reprenne les travaux d'enduit à la belle saison.

▶ Des aménagements de sécurité

Ces dernières années, nous avons eu à cœur de renforcer la sécurité routière, pour les riverains, les piétons, les habitants. Des vitesses excessibles sont encore trop souvent constatées dans nos villages.

Cependant, il n'est pas simple de répondre à toutes les demandes parce qu'il n'est pas envisageable de réaliser des aménagements de sécurité devant chaque habitation. Le premier effort doit être celui de l'ensemble des habitants pour réduire la vitesse de circulation dans nos rues. Nous sommes automobilistes mais nous sommes aussi des piétons.

Ainsi, en 2018, nous avons porté l'effort avec deux aménagements de sécurité légers dans la traversée de Communailles-en-Montagne.

Profitant du bâti resserré dans le Quartier haut, nous avons réalisé un sens prioritaire aux véhicules sortants (voie unique de 3,50 m), matérialisé par un marquage routier et des balises J11. Ce passage plus étroit est limité à 30 km/h.

Enfin, à hauteur de l'ancien chalet, il a été procédé à la création d'un stationnement latéral de 3 places, balisé et associé à un marquage réglementaire. Outre la matérialisation de places de stationnement, cet aménagement permet de rétrécir la voie avec un sens prioritaire pour les véhicules descendant l'agglomération. Là aussi, la vitesse est limitée à 30 km/h.

Nous espérons que ces aménagements refréneront à l'avenir les mauvaises pratiques des habitués.

Gérard Mugniot
Conseiller municipal délégué

URBANISME & VOIRIE

Un projet ?
Une demande ?
Des travaux ?

Contactez la mairie
préalablement
à tous travaux !

• • •

Changement de portes ou de fenêtres
Création ou modification d'ouvertures
Ravalement ou isolation de façade
Construction d'un abri de jardin ou pour animaux
Toute construction, extension ou aménagement de surface intérieure
Aménagement d'une piscine, même démontable
Création ou modification d'une clôture, d'une toiture
Raccordement aux réseaux avec traversée de chaussée ou d'accotement
Stationnement de grue, de matériaux, de benne sur le domaine public
...

SOLIDARITÉ

« L'Épi », épicerie sociale

L'Épi est une épicerie sociale qui apporte un réél service depuis 3 ans. Sa mission est de venir en aide aux familles éprouvant des difficultés et qui résident sur le Plateau de Nozeroy.

Les denrées sont fournies par la Banque alimentaire de Champagnole et sont essentiellement des produits de première nécessité : alimentation, entretien et hygiène. Des produits frais et surgelés sont également proposés.

Pour accéder à l'Épi, une évaluation sociale et budgétaire du foyer doit avoir été faite par les travailleurs sociaux (voir ci-dessous), afin de pouvoir définir mensuellement le montant du « reste à vivre » par personne.

Pour l'année 2018, 16 familles soit 48 personnes ont pu bénéficier de cette aide, et plus de 1 500 kilos de produits ont été distribués, sur la base de 0,30 €/kg facturé aux bénéficiaires.

Chaque lundi des semaines impaires, des permanences sont assurées de 14h à 16h par des élus et des bénévoles, que je tenais à remercier.

Carmen Vallet
Conseillère municipale

Vous aider : les assistantes sociales

- **Ressortissants du régime général**
  Maison des solidarités de Champagnole
  Mélanie Spicher, assistante sociale
  20 avenie Edouard Herriot - 39300 Champagnole
  Tél. 03 84 52 13 35

- **Ressortissants du régime agricole**
  Mutualité sociale agricole (MSA) de Pontarlier
  3 rue du Parc - 25300 Pontarlier
  Tél. 03 81 65 60 60

ADMINISTRATION

Nouveau photocopieur pour la mairie

Le contrat de location du précédent photocopieur arrivait à échéance en septembre 2018. Après évaluation des besoins par les élus, la conclusion a été tirée que le système de location, avec paiement d'un loyer mensuel pendant 5 ans, ne constituait plus une solution adaptée à la Commune.

Nous nous sommes orientés vers l'achat d'une photocopieur Canon neuf, auprès de l'entreprise Xefi, qui a déjà fournit celui de l'école. L'avantage : l'investissement est payé en une fois et la machine devrait pouvoir être utilisée sensiblement plus longtemps que les 5 ans d'un contrat de location.

Ce nouvel appareil est plus moderne et plus intuitif, avec écran tactile couleurs. Il permet l'impression, la copie et la numérisation de documents, en noir et en couleurs.

Un module d'agrafage automatique a été adjoint à l'appareil : il permet d'ajouter des agrafes métalliques mais aussi d'agrafer de façon écologique par un simple gaufrage du papier s'il ne s'agit que de documents de travail à durée de vie limitée.

On notera que le nombre d'impressions et de photocopies est en diminution constante depuis plusieurs années à Mignovillard, en raison du déploiement de la dématérialisation : 33 000 impression et copies noires et 3 000 en couleurs par an.

36 000
IMPRESSIONS PAR AN

4 663,15 €
ACHAT DE L'APPAREIL

SÉCURITÉ

Tous acteurs avec la « participation citoyenne »

Par délibération en date du 4 juin 2018, le conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif de « participation citoyenne » proposé par la gendarmerie.

Les élus souhaitent que la population de Mignovillard soit pleinement associée à la sécurité sur le territoire et à une coopération optimale avec les services de gendarmerie.

▶ Qu'est-ce que la « participation citoyenne » ?

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...).

▶ Quel est le rôle de chacun ?

Le Maire
Pivot en matière de prévention de la délinquance dans la commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

A ce titre, une convention a été signée entre le maire, le préfet et le commandant du groupement de gendarmerie du Jura afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Les habitants
Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...

La gendarmerie
Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Il ne s'agit pas que les habitants remplacent les forces de l'ordre.

Vous souhaitez participer ?

L'objectif est de mailler le terroire communal, ses quartiers et ses hameaux, avec des habitants volontaires pour être un peu plus vigilants que les autres et être en contact avec la gendarmerie pour transmettre le signalement de tout fait suspect.

- **Contactez le secrétariat de mairie ou envoyez un courriel à mairie@mignovillard.fr.**

Une réunion publique sera organisée au premier semestre pour présenter la démarche.

Ici et là, des travaux...

Changement de fenêtres

Le bâtiment mairie-école possédait encore quelques vieilles fenêtres mal isolées, en particulier au nord. De nouvelles fenêtres en alu, bois-alu ou PVC ont été installées par l'entreprise Brischoux afin d'améliorer les performances énertétiques. Au total, 19 fenêtres : salle Libellule (ancienne maternelle), salle du conseil municipal, montées d'escaliers, salles de réunion...
Coût total : 44 166,00 € TTC, subventionné par l'État.

Acoustique de la cantine

La fréquentation croissante du restaurant scolaire a mis en lumière l'insuffisance de l'isolation acoustique des locaux. A l'image de la salle de motricité en 2016, le plafond du restaurant scolaire a reçu une nouvelle isolation par l'entreprise Bonglet. Effet garanti.
Coût total : 3 589,46 € TTC

Salle des fêtes : sécurité incendie

Suite au passage de la commission de sécurité, des travaux ont dû être entrepris pour maintenir de bonnes conditions de sécurité à la salle des fêtes : vanne d'arrêt pour le gaz, dispositif de désenfumage...
Coût total : 2 687,88 € TTC

Meuble et serrures pour l'école

A l'école, on cuisine. Alors pour ranger les ustensiles, un meuble haut a été commandé à l'entreprise Malenfer. Parallèlement, les serrures des portes des salles de classe dans le bâtiment ancien ont été remplacées et harmonisées avec celles de l'extension pour limiter le nombre de clés utilisées.
Coût total : 1 786,80 € TTC

Savez-vous planter vos haies, arbres et arbustes ?

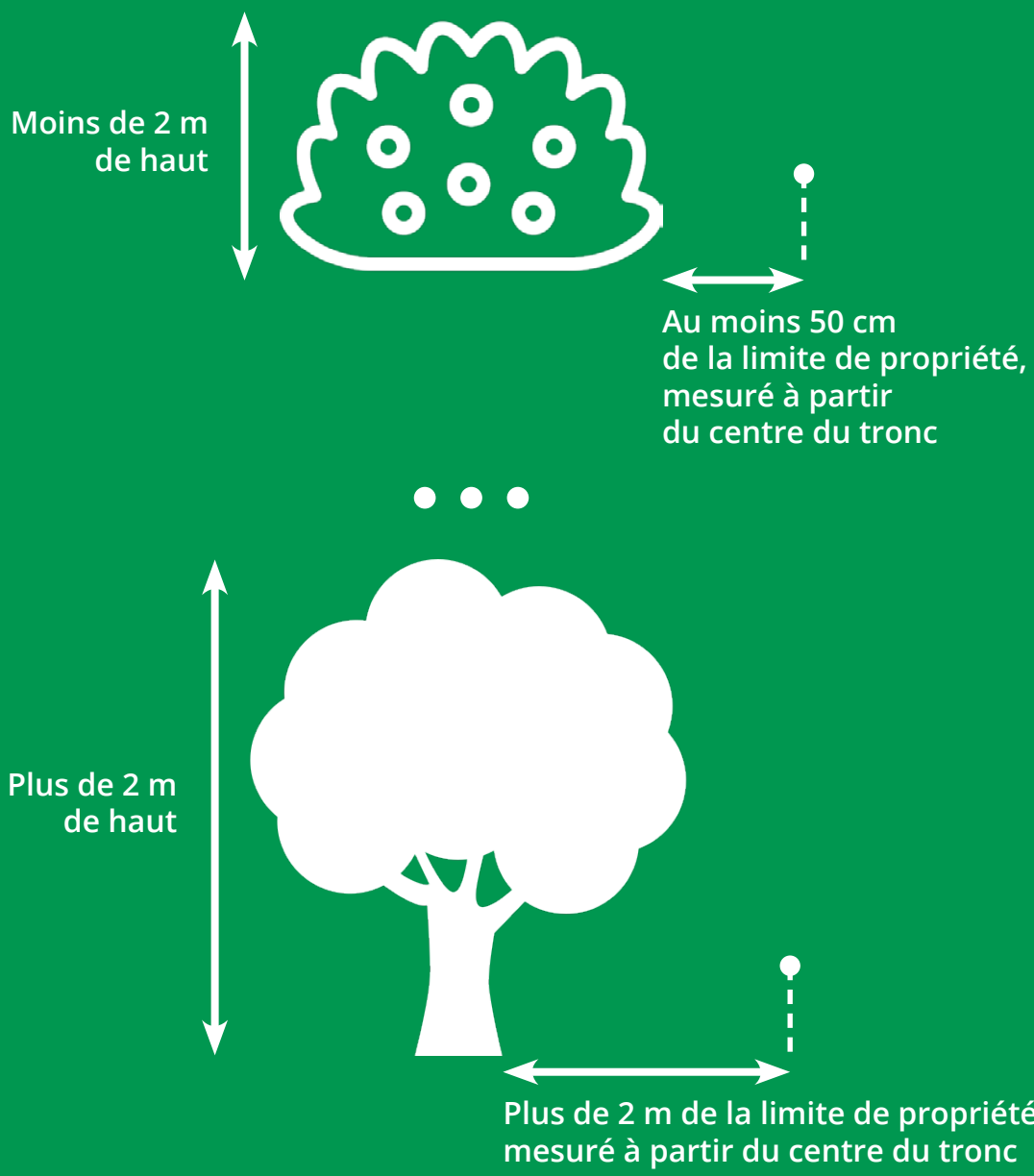

ÉDUCATION

Une année à l'école des Barbouillons

Les CM en voyage à Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Maritime)

Deux ans après le dernier voyage à Paris, les CM sont partis avec leur nouvelle enseignante Mme Joly découvrir un autre milieu inhabituel : le littoral atlantique.

Ils ont quitté leur famille et sont montés dans le bus le 3 juin au soir pour revenir le 8 au soir.

Lors de ce voyage les enfants ont découvert la pratique du char à voile, ont visité un phare, l'aquarium de La Rochelle, ainsi qu'un marais salant (photo ci-dessus).

Ils ont également appris à créer des œuvres à partir de la laisse de mer, et ont pu attraper des crabes lors d'une palpitante pêche à pied.

Ils ont passé les 4 nuits de ce séjour dans un centre de la ligue de l'enseignement, et des animateurs du centre les ont accompagnés pour toutes ces activités.

Ce voyage si enrichissant pour les élèves a été rendu possible grâce à la participation financière des familles, de l'APE (association des parents d'élèves), de la coopérative scolaire et des mairies ; mais également aux enseignants retraités bénévoles qui ont accompagné la classe : Yvette Sordel, Élisabeth et Pierre Duchesne.

Les CP-CE1 sur les vélos !

Dans le cadre de l'APER (attestation de première Education à la route), les CP et CE1 ont pu bénéficier de 4 séances de prévention routière. Pour cette activité, les élèves ont apporté à l'école leurs vélos et bien sûr leurs casques.

Divers ateliers visant à améliorer le maniement de son vélo et à maîtriser davantage sa trajectoire ont été proposés aux élèves. Ils ont pu également évoluer sur une piste cyclable (prêtée par la MAIF) et dotée de feux tricolores.

Après quelques carambolages sans gravité dus à des refus de priorité, une circulation en sens inverse et quelques non-respects des panneaux routiers, des progrès significatifs ont pu très rapidement être constatés.

Malgré tout ça, aucune contravention ni retrait de permis n'ont été à déplorer ! Par contre, les séances étaient très attendues par les élèves.

Partage autour des livres entre CE2-CM1 et PS-MS

Tous les mardis et les vendredis, le matin, deux ou trois élèves de CE2-CM1 se rendaient dans la salle Pipit Farlouse, chez les petite et moyenne sections.

Après s'être préparés dans leur classe à lire à voix haute, à mettre le ton, voire à théâtraliser, ils venaient lire face à un public attentif, une histoire. Il s'agissait d'albums en lien avec le projet de la classe mais également de contes traditionnels.

Tous appréciaient ce moment, les grands comme les petits. Et souvent, au coin « livres », on a pu observer ces derniers imiter leurs camarades de CE2-CM1.

De la petite section au CP : les élèves au Festi'rêves

Mercredi 20 juin, nous sommes allés voir un spectacle à Censeau. Il s'appelait « Lumema à la recherche du cœur de la terre ».

Lumema, c'est une dame qui voyageait pour trouver le cœur de la terre. Elle avait des rubans qu'elle bougeait dans tous les sens. Elle a fait monter deux petites filles sur la scène. Il y en a une qui a eu les ballons et elle les faisait bouger avec ses bras. L'autre faisait des bulles.

Ensuite, quand Lumema a ouvert le panier, un ballon orange s'est envolé au plafond. Elle a aussi joué avec un gros ballon violet avec des étoiles. Elle l'a mis derrière un drap et on voyait les ombres de Lumema et du ballon derrière. Elle a aussi éclaté des ballons et elle a rigolé.

Lumema ne parlait pas en français, elle parlait une langue qu'on ne connaît pas. On lui a dit des mots en français et elle essayait de les répéter.

Le spectacle nous a plu parce que c'était rigolo !

Au début ça faisait un peu peur, on se demandait ce que c'était. Après, on n'a plus eu peur et ça nous a plu !

Texte écrit en dictée à l'adulte par les élèves de GS-CP en juin 2018.

À la découverte des robots à l'école...

Pour répondre à la demande des programmes de mathématiques, les élèves de CE2-CM1 ont travaillé avec des robots.

Afin d'atteindre la compétence « coder et décoder pour prévoir, représenter et réaliser des déplacements dans des espaces familiers, sur un quadrillage, sur un écran », nous avons appris aux élèves à programmer les déplacements d'un robot.

Il s'agissait dans un premier temps de (re)mettre en place des repères spatiaux, les élèves ont pu jouer au jeu du « robot idiot » qui suit tout simplement les indications données par les élèves pour sortir d'une grille et éviter des obstacles. Pour cela, les élèves devaient coder le déplacement du robot à l'aide de flèches et la mise en commun au tableau permettait de valider ou non les propositions. Dans un second temps, les élèves ont pu s'entraîner sur ordinateur.

Puis est venu le temps de manipuler les robots. Ils ont ainsi appris qu'un robot avait des capteurs pour voir le monde qui l'entoure et que le programme se faisait en fonction de l'information reçue par le capteur. Ils ont cherché à savoir à quoi correspondaient les couleurs qui s'affichaient (vert, jaune, rouge, bleu foncé et clair, violet) et découvert les comportements du robot.

Par groupe, les élèves ont d'abord joué librement avec les robots afin de découvrir toutes les fonctionnalités. Après une mise en commun, les élèves ont pu en plusieurs séances apprendre à utiliser les robots et les faire se déplacer sur les tables.

Cette compétence a pu être atteinte grâce à l'intervention de Maxime Fourny (professeur de mathématiques) qui a apporté les robots et grâce au matériel numérique de l'école (tableau, tablettes et ordinateurs). Si l'école et la commune sont retenues par l'appel à projets national « ENIR 2 » en 2019, des robots pourraient être achetés pour être utilisés toute l'année.

Le musée des mondes polaires pour les maternelles

Depuis le début de l'année scolaire 2017-2018, avec Calinours, mascotte de la classe, les élèves de PS-MS, se sont documentés sur les ours polaires. Ils ont également découvert d'autres animaux du monde du froid au travers d'albums et de documentaires.

Ainsi, pour approfondir leurs connaissances, ils se sont rendus au musée des mondes polaires à Prémanon, vendredi 25 mai. Le matin, ils ont pu visiter le musée, guidés par Manon. Dans la première salle, ce fut comme s'ils étaient sur un bateau qui arrive sur la banquise.

Puis ils ont suivi et écouté Manon qui leur a fait découvrir les animaux qui vivent au pôle Sud ou au pôle Nord (les manchots, le renard, le loup, le bœuf musqué, le phoque... pour finir par l'ours polaire). Ils ont ensuite réalisé un coloriage d'un animal polaire. A midi, ils ont pique-niqué sur place.

Puis après un temps de détente, ils se sont rendus à la patinoire. Chaussés de patins, tous ont découvert les sensations de la glisse, comme les animaux sur la glace. Les enfants ont également fait découvrir la patinoire à Calinours qui les avait accompagnés pour cette sortie. Ce fut une très bonne journée, riche de découvertes.

Les parents accueillis à l'école

Le vendredi 29 juin, à partir de 15h15, les parents étaient invités à l'école pour voir les travaux des élèves. Ils ont pu passer dans les classes pour observer les réalisations affichées, visionner des diaporamas reprenant différents moments de l'année scolaire, tester des jeux créés par les enfants ou tout simplement feuilleter les cahiers.

Ensuite, ils se sont rendus dans la cour de l'école pour une représentation commune école-périscolaire. D'abord, ils ont pu découvrir quelques scénettes jouées par les enfants qui avaient participé aux ateliers du centre périscolaire. Ensuite, ils ont pu écouter avec attention la chanson « Toi et moi, dans la même histoire » interprétée par tous les enfants de l'école.

Un goûter suivi de la kermesse, organisés par l'APE a conclu la représentation. Tout ceci s'est terminé par un barbecue prévu également par l'APE.

Les élèves à l'assaut de la Citadelle de Besançon

Durant l'année scolaire 2017-2018, les élèves de CP-CE1 ont travaillé sur les insectes et les élèves de GS-CP sur les animaux.

Afin de clôturer ce travail, ils se sont rendus en bus à la Citadelle de Besançon, le 1er juin 2018. Après avoir monté des grands escaliers, les classes se sont réparties par groupe.

Les GS-CP ont suivi Amandine, animatrice à la Citadelle, pour une visite instructive sur les paons, les lémuriens, les gibbons (photo ci-dessous), les ibis, les nandous, les lions et les tigres.

Les CP-CE1 ont bénéficié d'un atelier sur les insectes. Ils ont appris à les reconnaître et reçu des informations sur leur anatomie et leur nourriture.

Tous ont également visité le zoo en autonomie avec les adultes accompagnateurs et ont découvert l'insectarium, le noctarium, l'aquarium où ils ont pu caresser les poissons, la mini-ferme et bien d'autres animaux.

Le midi, tous les élèves se sont retrouvés pour pique-niquer ensemble.

Les élèves ont apprécié et ont bien profité de cette journée riche d'informations sur le monde animal.

Transformez le papier... en argent pour l'école

Nous récupérons toujours tous les journaux, publicités, magazines, papiers divers, catalogues et annuaires. Nous les emmenons à l'usine Armstrong à Pontarlier dans l'année après avoir confectionné des palettes avec l'aide de parents d'élèves.

L'argent récolté alimente la coopérative scolaire de l'école, et sert ainsi à financer les différents projets de l'année (ski, sorties, classe de découverte...).

Vous pouvez donc déposer tous vos papiers ficelés, aux horaires qui vous conviennent dans le sous-sol de la maison située à gauche de l'école (ancien bâtiment « Evasion 2000 » – entrée par la porte-fenêtre blanche).

Merci d'exclure : les objets métalliques (trombones, coins métalliques...), les plastiques (autour des publicités, fenêtres d'enveloppes, reliures), le papier kraft, le carton, les sacs de farine, les affiches.

Merci à vous de contribuer à la vie scolaire des enfants par un geste écologique : tous ces papiers sont ensuite recyclés !

Souvenirs de l'école d'hier

1965-1966
MIGNOVILLARD

(de bas en haut et de gauche à droite)
1er rang : Daniel Annichini, Rémi Tarrius, Élisabeth Girod, Viviane Felder, Nelly Serrette, Bernard Courtois, Christian Chauvin, Michèle Peylaboud
2ème rang : Francine Henriet, Roger Henriet, Colette Mivelle, Sylvie Hugues-Dissile, Yvette Melet, Béatrice Paget, Ghislaine Serrette, Catherine Chauvin
3ème rang : Pascale Chauvin, Fabienne Rouget, Marie Picart, Geneviève Rousset, Claudine Picart, Christine Monnier, Evelyne Griffond, Thierry Griffond
4ème rang : Thierry Chevalet, Claude Henriet, Jacques Mivelle, Régine Serrette, Franck Chauvin, Maryline Felder, Jean-Paul Courtois, Bruno Béliard

Vous avez des photos ?

Nous souhaitons conserver la mémoire des élèves qui passent et sont passés dans les écoles de Mignovillard, Petit-Villard, Froidefontaine, Essavilly et Communailles-en-Montagne.

Si vous avez des photos de classe de vous-même, de vos enfants, de vos parents – si possible avec les noms –, déposez-les au secrétariat de mairie pour que nous les numérisions immédiatement.

Carton plein pour le centre périscolaire

Notre centre périscolaire montre toujours une bonne dynamique puisque sur 87 familles qui fréquentent l'école, 60 sont adhérentes à notre association (soit 68 % des familles) et ainsi profitent de nos différents services.

Pour vous donner une idée, voici quelques chiffres :
- 7 873 h budgétées ,10 785 h réalisées
- 17 % de repas en plus (jusqu'à 35 enfants certains midis)
- Augmentation des participations familles de 48 % suite à l'augmentation des effectifs.

Au vu des inscriptions importantes sur le temps du midi et afin d'être dans les normes d'encadrement, nous avons embauché une personne pour l'aide au repas des petits, pour la vaisselle et l'entretien du réfectoire. Cette personne est présente de 12h à 14h.

Depuis la rentrée, nous constatons une grande augmentation des inscriptions des enfants de 3-4 ans (jusqu'à 9 certains midis), qui nécessitent beaucoup d'attention.

Cette année encore, nous avons proposé les activités sur les TAP (temps d'activités périscolaires) à tous les enfants scolarisés à l'école. Nous sommes fiers de pouvoir offrir aux enfants des activités culturelles, sportives et artistiques à moindre coût pour les familles.

Ces activités sont possibles grâce à la subvention de l'État. Nous ne savons pas combien de temps cette subvention sera reconduite. Ces différents modules sont très appréciés et attendus par les enfants. Nous essayons de proposer des activités variées, de qualité en faisant appel à des bénévoles et des professionnels.

Modules proposés cette année :

- Expression clownesque, animé par Hélène Trimaille
- Théâtre, animé par Christine Lejeune qui a pris deux groupes
- Création de jeu, avec intervenant extérieur
- Module sportif proposant deux ateliers : sarbacane et boxe
- Tag à l'arc, avec intervenant extérieur, avec 2 groupes compte tenu du nombre de demandes
- Couture, animé par moi-même
- Yoga pour enfants, avec intervenant

Les constats de l'ensemble des intervenants sont :

- L'attitude des enfants n'est pas toujours adaptée : agitation, manque de discipline et de concentration, voir même de respect. On se questionne si l'enfant est là par plaisir ou par obligation et si le fait d'enchainer de suite l'école et l'activité n'est pas une explication à leur attitude.
- Le manque de temps. Actuellement entre le moment de début et de fin d'activité il ne reste que 40 minutes. C'est vraiment dommage de ne pas en profiter pleinement car les intervenants extérieurs sont rémunérés pour une heure.

Suite à ces constats, nous avons dès la rentrée modifié les horaires pour les modules avec intervenant. Cela permet aux enfants de faire une pause de 10 minutes avant de

commencer l'activité et dans ce cas, la sortie se fait à 17h10. On espère ainsi que les enfants seront plus disponibles aux activités proposées.

Compte tenu des demandes et des listes d'attente, les enfants difficiles seront évincés du module concernés et laisseront leur place à d'autres.

Du point de vue de la gestion, nous sommes attentifs à limiter les frais de structure et d'activités.

Pour information, en 2013, nous avions 5 556 heures facturées pour une subvention de 34 075 €. En 2017, nous avons 10 784 heures facturées pour une subvention de 35 707€.

Malgré nos efforts à réduire le coût du service, nous avons encore besoin d'une aide assez conséquente de la part des communes. Les budgets des communes étant revus à la baisse, nous choisissons d'anticiper en augmentant nos tarifs. Pour nous être renseignés auprès d'autres centres périscolaires voisins, nos tarifs restent assez bas malgré l'augmentation.

Je tiens à souligner la chance que nous avons d'avoir deux animatrices (Christine, notre directrice et Céline, notre animatrice), très compétentes à plusieurs niveaux : d'une part, elles sont à l'écoute des besoins de chaque enfant et d'autre part, elles sont toutes les deux très créatives, en particulier dans les activités manuelles qu'elles proposent, au grand bonheur des enfants.

La direction du service n'est pas simple et demande une grande vigilance au quotidien (gestion des inscriptions et surtout des changements de dernière minute).

Le centre périscolaire fonctionne bien grâce à l'association Arc-en-Ciel qui se réunit en conseil d'administration tous les trois mois. Depuis la précédente assemblée générale, nous sommes contents de compter parmi nous de nouveaux membres : c'est la première fois que nous sommes aussi nombreux : 11 membres. Cette plus grande représentation permet une réflexion plus large, plus proche des besoins des familles.

En tant que présidente, j'apprécie de pouvoir être présente très régulièrement auprès de Christine, ce qui permet une concertation étroite entre elle et moi. Je tiens aussi à remercier les bénévoles de leur engagement.

En décembre 2017, l'association a organisé et financé une conférence sur la communication non violente (CNV). C'est un sujet qui nous tient à cœur et qui a toute son importance dans le contexte actuel. Arc-en-Ciel a fait le choix d'offrir cette conférence pour permettre une première approche de la CNV et soutenir les parents dans la gestion des conflits au quotidien.

Je termine en remerciant les maires de l'intérêt qu'ils portent à notre association et de leur partenariat financier, ainsi qu'à notre personnel pour son travail quotidien auprès des enfants.

Je remercie également la commune pour les travaux d'isolation phonique de notre salle de restauration qui est grandement appréciée, compte tenu du nombre d'enfants qui fréquentent la cantine.

Carmen Vallet
Présidente

Horaires et tarifs

Pour les nouvelles familles, celles qui ont emménagé au village dans l'année ou celles qui ont des tous petits scolarisés pour la première fois à l'école, vous trouverez ci-contre les horaires de l'accueil des enfants et le coût du service. Ces prix sont des forfaits.

Une adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ces services.

Pour tout renseignement, je vous invite à prendre contact avec Christine Lejeune, directrice, au 03 84 5138 99, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h.

Périodes	Horaires	Jours	Tarifs
Matin	7h30 ▼ 9h	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	**2,10 €** *encadrement* *+ activités*
Midi	12h ▼ 13h50	lundi mardi jeudi vendredi	**6,50 €** *repas* *+ encadrement*
Après-midi	16h05 ▼ 17h ou 17h10	lundi mardi jeudi vendredi	**2,10 €** *encadrement* *+ activités*
Soir	17h ▼ 18h30	lundi mardi jeudi	**2,60 €** *goûter* *+ encadrement*

CULTURE

La Bouquinette, toujours à la page

Riche de plus de 15 000 documents, la médiathèque s'adresse à tous les enfants âgés de 2 à 15 ans. S'intéressant à tous les secteurs de la littérature jeunesse, elle propose un choix varié d'ouvrages pouvant ainsi satisfaire la curiosité de tous les lecteurs.

Ainsi vous trouverez :
- albums, romans
- documentaires sur tous sujets
- bandes dessinées
- revues (25 abonnements)
- CD-Roms, CD audio, 650 DVD.

Sur place, chacun peut vaquer à son occupation favorite : une salle propose des jeux pour les petits, un coin lecture et écoute de CD est aménagé pour ces activités, et une autre salle permet de s'adonner aux joies de l'informatique (jeux mais aussi consultation du fonds de la médiathèque et recherche sur internet).

De quoi satisfaire les appétits les plus variés !

▶ Prix des Incorruptibles

La médiathèque propose aux enfants de participer à ce prix littéraire organisé au niveau national.

Il s'agit de lire 5 livres et choisir son préféré. Avant le vote, chacun donne son avis, ses critiques et à argumenter ses choix. Une bonne occasion pour discuter à bâtons rompus de littérature et de livres qu'on aime ou qu'on n'aime pas… !

Les votes sont ensuite transmis au niveau national et pour chaque catégorie, le livre qui a obtenu le plus de voix est celui qui obtient le fameux Prix des Incorruptibles.

▶ Avec les écoles

A Mignovillard, une matinée par semaine, une classe se rend à la médiathèque pour participer à différentes activités autour du livre. Le choix des activités se fait le plus souvent en concertation avec les enseignants selon leurs thèmes de l'année ou des demandes plus précises.

Nous recevons aussi les autres écoles du canton ponctuellement, pour une découverte de la médiathèque à leur demande.

D'autre part, un rallye lecture est organisé avec les écoles du Plateau.

Anne Tarrius

Fonctionnement de la médiathèque

Heures d'ouverture au public
- Mercredi de 14h15 à 16h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 11h45

Lieu
Mairie de Mignovillard

Cotisations
- 5 € par an pour un enfant
- 10 € pour 2 enfants
- 12 € pour 3 enfants et plus

Inscriptions sur place à tout moment de l'année, donnant droit au prêt de 10 livres, 6 revues et 2 documents audiovisuels pour 3 semaines. Consultation sur place gratuite.

Renseignements
Anne Tarrius
Tél. : 03 84 51 34 75
(heures d'ouverture)
ou 03 84 51 35 70

Site internet
plateaudenozeroy.bibli.fr

ENVIRONNEMENT

La Seigne des Barbouillons, deux tourbières en une !

La Seigne des Barbouillons, réserve naturelle régionale de 34 ha, n'en finit pas de livrer ses secrets. 30 ans après la création de l'association qui a permis de protéger cet îlot de biodiversité, des études ont été menées pour mieux connaître son fonctionnement.

Le diagnostic réalisé par Pierre Goubet, dans le cadre du programme européen Life, a démontré qu'il ne s'agissait pas d'une tourbière mais de deux tourbières : l'une acide et l'autre alcaline, séparées par une unité centrale.

L'image (page 45) témoigne de cette différence, y compris par la profondeur de la tourbe : elle va jusqu'à 4 m dans la partie gauche (en bleu) et jusqu'à 2 m dans la partie droite (en jaune-vert). Et la structure de la tourbe n'est pas la même, signe qu'elle ne s'est pas formée de la même manière.

Une tourbière a besoin d'eau pour fonctionner correctement et produire de la tourbe à partir de la décomposition de végétaux à l'abri de l'air. C'est d'ailleurs une véritable éponge. Mais on connaît encore mal le fonctionnement souterrain de l'eau de la Seigne des Barbouillons. Des capteurs ont été installés et on constate une très grande sensibilité à la pluviométrie.

Biodiversité exceptionnelle

En effet, dès l'arrêt des pluies en juin, le niveau d'eau dans la tourbière a fortement baissé et est remonté fortement lors d'un gros orage début juillet. La tourbière est également très sensible aux pollutions : on a retrouvé des concentrations importantes d'azote, de phosphate et de calcium. Mais

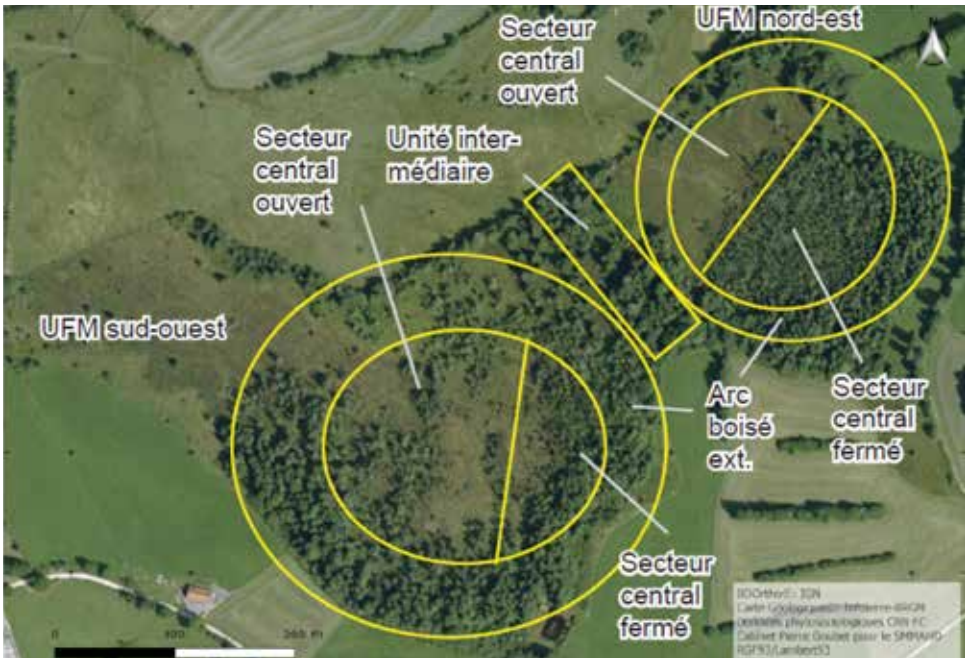

des questions demeurent sur les circulations de l'eau puisque les résultats nécessitent une analyse plus fine.

Des investigations complémentaires seront menées et permettront d'en savoir un peu plus, y compris pour tenter de savoir pourquoi l'organisation est circulaire, avec une répartition assez marquée de résineux concentrés sur des portions de chaque tourbière. Ces connaissances sont indispensables pour envisager demain d'éventuels travaux de restauration des fonctions hydrauliques des tourbières.

Le dernier comité de gestion, avec le SMMAHD, co-gestionnaire, a également été l'occasion de présenter les suivis effectués sur la faune et la flore. On note une biodiversité exceptionnelle, aussi importante aux Barbouillons qu'à la tourbière de Frasne-Bouverans, 10 fois plus vaste.

Panneau de présentation de la réserve naturelle, installé vers le cimetière

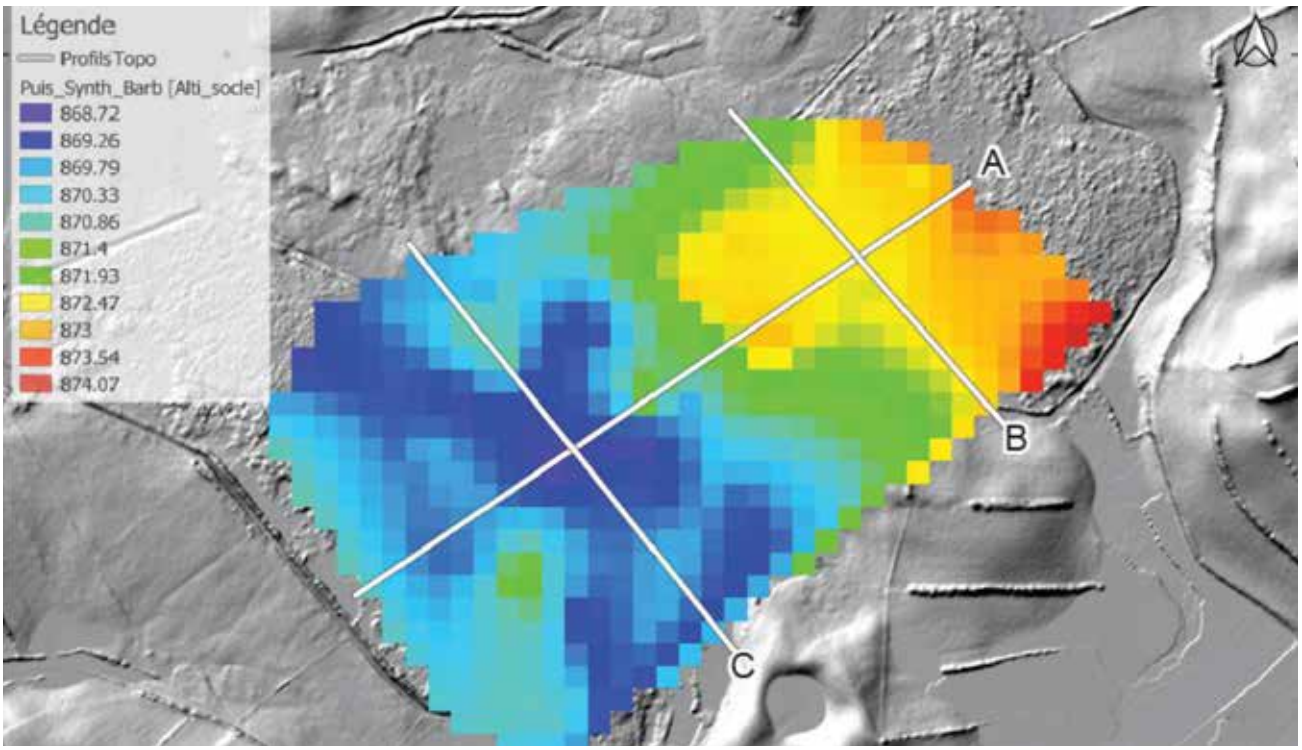

ANIMATIONS

Le comité des fêtes apprécie la nouvelle salle

Encore une année de passée, tout va si vite. Que dire pour cette année 2018 ?

C'est avec joie que nous avons pris possession de la salle des sports rénovée. Quel plaisir de travailler dans ces locaux flambants neufs.

Un 14 juillet réussi, avec un magnifique feu d'artifices.

Le cross de Creux de l'enfer, quel régal : chacun de nous œuvre à sa tâche sans gêner son voisin. Les repas ont connu un vrai succès et ont contribué à garder une bonne ambiance toute la journée. Bien sûr la présidente court à droite, à gauche, tout doit être parfait.

Reste la fondue géante : d'autres manifestations ont lieu dans le canton le même soir, ce qui a forcément réduit le nombre de convives. C'est dommage.

Merci aux nombreux bénévoles qui sont toujours présents pour donner de leur temps à chaque manifestation. Merci à la Commune, à notre Maire qui lui aussi trouve le temps de donner un coup de main.

Que tous ceux qui ont du temps libre, des bonnes idées, viennent rejoindre notre association

Bonne et heureuse année.

Un membre du comité
Pour la présidente,
Nadine Vernerey

SPORT

Le boulodrome brille

L'association « Etoile sportive » de Mignovillard qui compte environ 80 adhérents avec les voisins du Doubs a repris ses entraînements du mercredi après-midi dans la salle nouvellement rénovée depuis le mois de mars.

Les joueurs remercient la municipalité de Mignovillard qui leur permet de jouer dans de bien meilleures conditions et d'améliorer le niveau de jeu.

Les concours ont déjà repris à raison de deux par mois : un le vendredi soir et un le samedi après-midi.

Le traditionnel concours de fin d'année a eu lieu le samedi 22 décembre à 14h en triplettes mêlées.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Contactez l'un des membres du bureau (voir ci-contre).

Joseph Roy
Président

Bureau de l'association

Président d'honneur : **Paul Chauvin**

Président : **Joseph Roy**
t. 03 84 51 15 04

Vice-Président : **Joël Cuynet**
t. 03 84 51 13 03

Secrétaire : **Jules Cattet**
t. 03 81 49 88 23

Trésorier : **Claude Royet**
t. 03 84 51 30 62

SANTÉ

Équilibre, mémoire… et bonne humeur

Rester en forme physique et intellectuelle, ça se travaille. Et à Mignovillard, on peut faire les deux, dans la bonne humeur.

▶ Équilibre et mémoire

Pour préserver et améliorer la forme physique, une solution : participer à une séance quotidienne de gymnastique adaptée.

Rendez-vous dans une salle du nouveau complexe sportif, **chaque mardi à 10 h**, pour partager un moment de convivialité en améliorant sa souplesse, son équilibre, sa mémoire dans la bonne humeur et le respect de chacun.

Monique Compagnon

▶ Atelier mémoire

C'est dans une ambiance conviviale et ludique qu'une quinzaine de personnes, toutes des dames, se retrouvent autour d'un « atelier mémoire », **le jeudi après-midi, 2 fois par mois d'octobre à mai**.

Des exercices pratiques visent à stimuler les différentes formes de mémoire : ancienne, immédiate, visuelle, auditive et logique. L'ambiance est toujours chaleureuse mais très studieuse.

La séance du jeudi 8 novembre dernier nous a fait réfléchir sur les cent ans de l'Armistice de 1918. Nous avons échangé, entre autres, sur le rôle des femmes qui ont immédiatement assuré la relève pendant la première guerre mondiale.

Nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal de bien vouloir nous prêter les locaux et faciliter le bon déroulement de nos rencontres.

Annie Caille

PERSONNES ÂGÉES

Les jeudis « cordialité » avec le club

De nombreux jeudis sont passés et nous ne vous avons pas vus au club. Dès 14 heures, vous pouvez vous pointer au local de la salle des fêtes où vous y serez bien accueillis. Inutile de prendre rendez-vous et précision complémentaire… la porte reste ouverte. Prochainement en faisant un petit effort vous pourrez combler votre temps libre car je reste persuadé que vous en avez.

Au passage, je rappelle que la première cotisation est ramenée à 25 % de son montant. C'est une promotion, et il faut en profiter. Le signataire de la présente s'y engage perso et prendra langue à ce sujet avec le ministre des finances… (trésorier du club).

La vie du club en 12 mois : événements 2018
En début d'année : assemblée générale statutaire ordinaire où bien des sujets ont été abordés et une représentante de la municipalité nous a fait l'honneur de se joindre à notre groupe.

En mars : réunion de secteur.

En avril : assemblée générale de la fédération (rassurez-vous… peu de discours).

En mai à Censeau : réunion habituelle PROCONFORT. Présentation, mais sans aucune obligation d'achat, produits variés courants qui ont intéressé pas mal de monde.

En juin : Fraroz nous a accueillis une journée.

Août et c'est une tradition : pique-nique au Moru, temps agréable comme une partie de l'été, jeux de société, pétanque, etc.

Octobre (et le 23 soyons précis) : journée de l'amitié et rassemblement pour les clubs du Temps Libre du Jura. Cela se passait à Champagnole dans la salle de l'Oppidum. Avons eu droit à la projection d'un film sur grand écran avec comme thème la colocation et bien sûr des colocataires hilarants. Film suivi d'un repas et l'après-midi a été consacrée aux diverses activités que sont jeux à table, cartes, scrabble, rummikub, plus animation dansante.

70 ans de vie commune. Deux de nos anciens jeunes, Marie-Thérèse et Pierre, ont connu leurs noces de platine (le platine est un métal précieux de couleur blanc-grisâtre). Ces noces ont été fêtées au club et leur avons souhaité longue vie encore… à deux. 70, cela est une chose peu courante et a le mérite d'être spécialement mentionné, car reconnaissez que ce n'est pas commun. Le blans-grisatre évoqué plus haut est la couleur de certains cheveux des membres du club.

Novembre : Chez Barbara à Censeau, repas en commun avec moules frites au menu. Voulez-vous des moules ? et vous en avez eues des frites ? vous en avez eues également.

Décembre est réservé aux vœux. Allons-y. Pour l'an prochain, pour vos proches, vous-mêmes, votre famille et amis, acceptez mes vœux les plus sincères de santé de joie d'émotions et tout ce à quoi vous espérez.

En surplus, je souhaite à vous qui me lisez de la confiance, ce pour faire disparaitre les doutes, des sourires pour chasser la tristesse des jours difficiles.

Savez-vous que la belote et le tarot sont des jeux de cartes les plus pratiqués sur le sol français ? Vous excellez en ces domaines et/ou c'est l'une de vos plus grandes passions… donc nous vous attendons pour venir tester, prouver, améliorer vos talents sans doute déjà très exceptionnels

Et 2019 : à bientôt… mais au club.

Michel Marécaux

BIEN-ÊTRE

Épanouissez-vous avec le Qi Gong

Le terme Qi Gong (prononcer « Chi Quong ») se compose de deux idéogrammes chinois. Le premier « Qi » se traduit par travail, maîtrise et le second « Gong » se traduit par souffle, énergie.

C'est une gymnastique de santé très efficace. Elle utilise des mouvements dynamiques doux, précis et des postures statiques qui s'allient à la respitation, à la concentration de l'esprit afin d'assouplir les articulations, étirer les muscles et les tendons et faire circuler l'énergie vitale dans tout le corps.

Le Qi Gong vise à l'épanouissement de l'être, l'entretien de la santé, l'équilibre émotionnel et l'unité du corps et de l'esprit.

Le Qi Gong est accessible à toutes personnes quelque soit son âge et sa condition physique. Sans recherche de performance, chacun s'adapte aux exercices selon sa souplesse et ses capacités.

Je pratique le Qi Gong depuis 2009 et ma pratique a évolué au fil des années pour devenir de plus en plus intensive. Je suis actuellement en dernière année de la formation Qi Gong et méditation à l'Ecole des Temps du Corps à Paris dirigée par Maitre Ke Wen .

La pratique régulière du Qi Gong tranforme profondément ma vie. Elle m'apporte sérénité, stabilité, détermination et grâce à cet ancrage, je peux orienter ma vie vers ce qui me semble essentiel. Le Qi Gong accroit ma résistance au stress et je tends toujours plus vers un équilibre émotionnel meilleur.

Je vous propose de partager dans la joie et la simplicité ma passion et vous transmettre des outils simples, essentiels et pratiques que vous pourrez ensuite utiliser dans votre quotidien.

Isabelle Dole Mauro
Enseignant de Qi Gong
tél. 06 75 92 97 36

氣功

HISTOIRE

Les Joliclerc de Froidefontaine, au service de la Révolution et de l'Empire

Quand la commune a cherché à mettre un nom aux rues de Froidefontaine, les élus d'alors s'en sont remis à l'ouvrage d'Alphonse Rousset : « Dictionnaire géographique, historique et statistique du Jura », paru en 1855, afin de connaître quelques figures du village.

Ils ont retenu Xavier Joliclerc pour lequel Rousset indique : 1780/1851, colonel en retraite, officier de la Légion d'Honneur.

Seulement, sur les registres paroissiaux de Froidefontaine, aucun Joliclerc n'est noté né cette année-là. En fait, il y a bien eu dans le village deux fils Joliclerc qui se sont engagés dans les guerres de la Révolution puis de Napoléon et tous les deux se prénommaient, ou presque, Xavier. Voici quelques bribes de leurs histoires.

Pierre François Xavier Joliclerc

Le premier est Pierre François Xavier Joliclerc. Il est né le 23 janvier 1766, fils d'Anatoile François Xavier Joliclerc et Marie Josèphe Defrasne, laboureurs. Il s'engage dans l'armée et est nommé canonnier le 10 juin 1787. Il participe dans l'armée du Nord à la bataille de Valmy. Il monte rapidement en grade et on le retrouve lieutenant dans l'armée du Rhin en 1794, adjudant major à Bayonne en 1801 puis capitaine commandant une compagnie sur les côtes de l'océan atlantique.

Ses états de service l'indiquent comme commandant l'artillerie d'une division de l'armée française en Espagne en 1807 et 1808. Le 18 août 1810, il est nommé officier de la Légion d'Honneur. Il termine sa carrière comme commandant d'artillerie de la place de Toul en 1816.

En 1801, il a épousé à Ligny-en-Barrois (Meuse), Anne Henriette Brouet, fille de Charles Louis Brouet, capitaine d'artillerie comme lui. Il décédera dans cette ville le 22 juillet 1852.

François Xavier Joliclerc

Le second est François Xavier Joliclerc. Il naquit au hameau du Sillet (sa maison était située en face de celle actuelle de la famille Dussouillez), le 15 juin 1766, quelques mois après Pierre François Xavier et est le fils unique de Pierre Joseph Joliclerc (qu'il ne connaîtra pas car décédé en février 1766) et Marie Pernette Defrasne. Ces deux garçons sont doublement cousins germains puisque leurs pères sont frères et leurs mères sont sœurs.

Animé d'une volonté de faire triompher les idées de la Révolution, il s'engage dans un bataillon de Volontaires du Jura. Son temps dans les armées est connu car, durant toute sa carrière, il a envoyé régulièrement des lettres à sa mère (qu'il vouvoyait). Ces dernières ont été récupérées par Étienne Joliclerc, arrière-petit-fils de Pierre François Xavier et publiées dans un livre « Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution » en 1905. Son parcours le mène de Mayence en Allemagne le 23 janvier 1793 à Hazebrouck (Nord) en septembre, à Coutrai où il est blessé puis début janvier 1794 à Cholet. De nouveau blessé, il entre

à l'hôpital de Nantes le 7 mars. Il est envoyé en Vendée et participe à la guerre contre les Chouans. « *Une guerre terrible* », comme il la nomme dans une lettre.

Sa première lettre est datée du 27 juin 1793, an II de la République. « *Je ne suis pas dans le besoin et la compagnie m'aime* », il y parle d'argent, de la lettre qu'il a envoyée à son cousin Xavier et de sa nomination comme caporal. Il évoque d'autres jeunes du pays (Vernier et Carrez), volontaires comme lui et de son habillement assez usé : « *Mes guêtres pas trop bonnes* ». Il termine en donnant son adresse pour que sa mère lui réponde, ce qu'elle fera régulièrement.

Au fil des lettres, il évoque son engagement à la Nation, à la Patrie et beaucoup de ses difficultés pour manger convenablement et surtout pour se trouver du vin avec le peu d'argent dont il dispose. Il donne

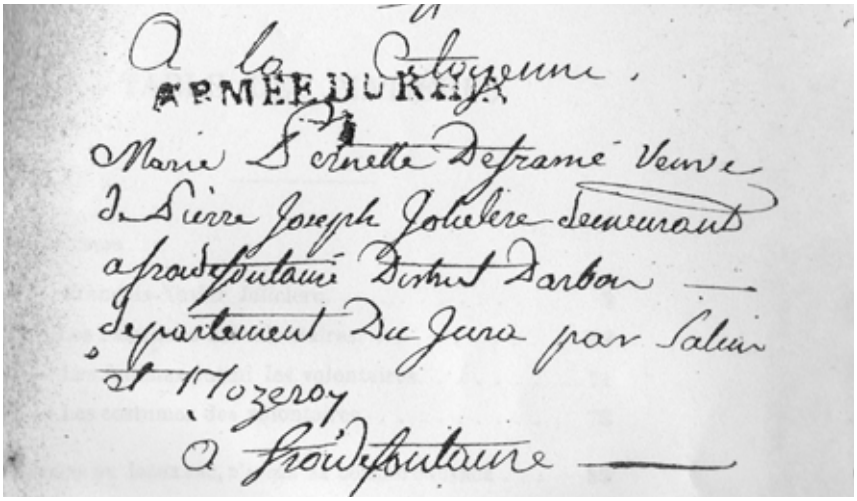
A la Citoyenne
ARMEE DU RHIN
Marie Antoinette Defrance Veuve
de Pierre Joseph Joliclerc demeurant
a froidfontaine District Darbon
Departement Du Jura par Salins
a Rozeroy
a froidfontaine

aussi des conseils à sa mère pour la gestion de leurs biens du Sillet. Cette dernière lui demande régulièrement de revenir au pays mais il tient à honorer son engagement.

Il finit quand même par rentrer au Sillet où il se marie le 17 avril 1805 avec Antoinette Cordier. Le couple n'aura pas d'enfant. Il y décède le 21 avril 1832 et est inscrit comme « rentier » sur son acte de décès.

On peut donc dire que la rue principale de Froidefontaine pourrait se nommer « rue des Xavier Joliclerc ».

Légion d'Honneur.
Paris, le 23 Avril 1814
Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,
A Monsieur Joliclerc
L'Empereur et Roi, en Grand-Conseil,
vient de vous nommer, Monsieur, Officier de la
Légion d'Honneur.
Je m'empresse de vous annoncer ce témoignage
particulier de la bienveillance de Sa Majesté Impériale
et Royale, et de la reconnoissance de la Nation.

Un troisième homonyme

On a également retrouvé la trace d'un troisième François Xavier Joliclerc, soldat de la Révolution. Celui-ci est né à Mignovillard, le 22 mars 1778, fils de Pierre Joseph, laboureur à Mignovillard et Marie Ursule Grand. Lui aussi s'engage dans l'armée mais il aura moins de chance que ses homonymes car il décède le 12 janvier 1806 à l'hôpital militaire de Spire (Bavière) des suites de ses blessures. Spire était à l'époque une ville du département du Mont Tonnerre et sous gouvernance française.

On trouve également à Bief-du-Fourg François Xavier Terrence et François Xavier Désiré Joliclerc qui, eux aussi, ont participé à cette période des guerres de la Révolution et de l'Empire.

Et la rue Amable Ardiet ?

Elle fait référence à Amable Joseph Ardiet, né le 12 février 1808, fils de Claude Antoine Ardiet, fruitier et Claudine Françoise Girod. Il embrasse lui aussi la carrière militaire et la termine au grade de capitaine adjudant major au 10ème régiment de ligne. Il est nommé le 4 octobre 1854 chevalier de la Légion d'Honneur. Il décède le 21 juin 1888.

Bernard Courtois

Paroles de soldat

Extraits des lettres de François Xavier Joliclerc à sa mère

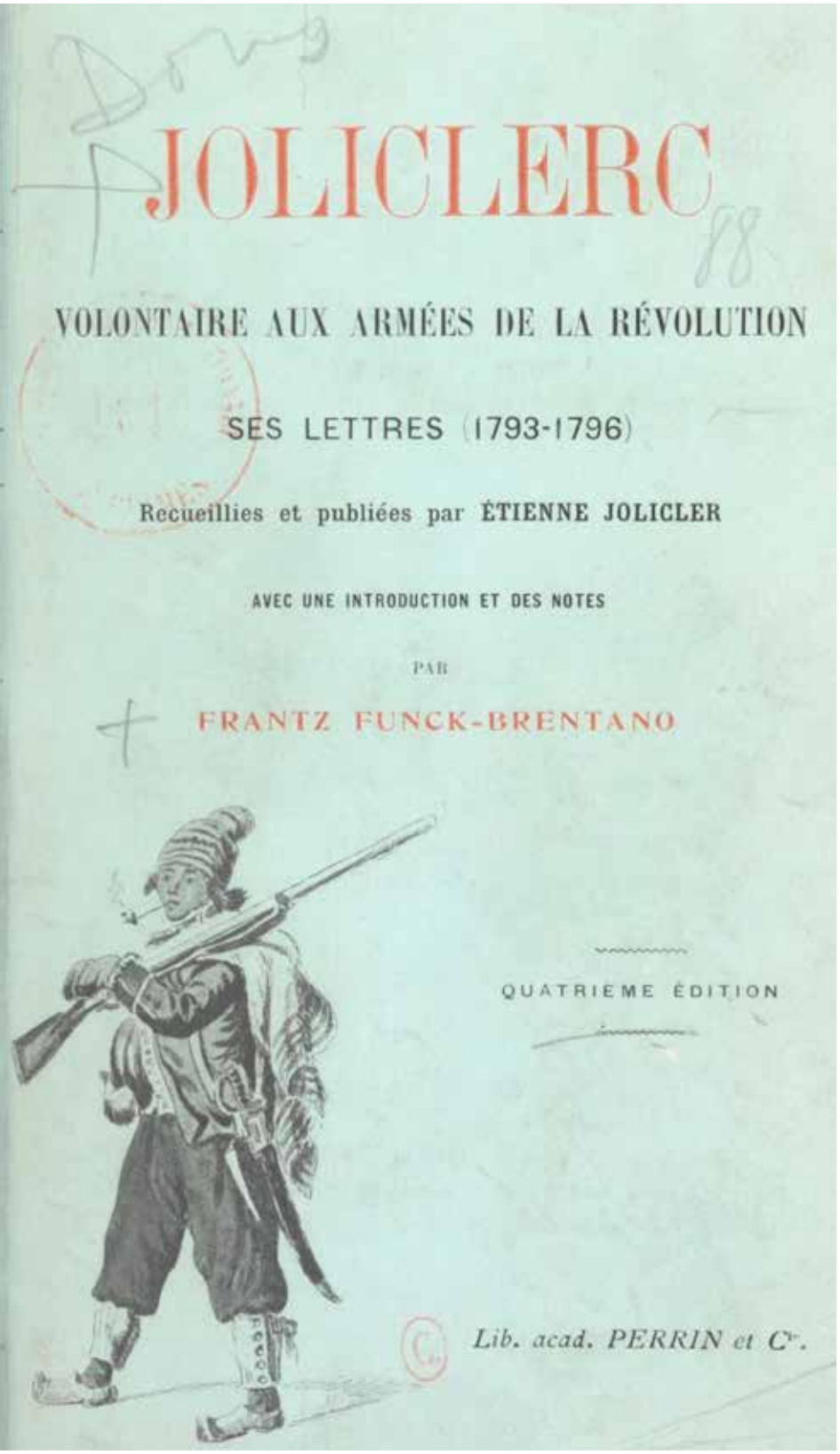

« Nous sommes dans l'inaction à la barbe de l'ennemi ».

« À la vente, les denrées sont d'une cherté abominable, l'on ne peut trouver du pain pour manger, j'achète quelque pot de vin à la place ».

« Nous sommes dans un état qui ne tend qu'à la mort, mais que j'attends d'une âme tranquille ».

« Ou vous me verrez revenir couvert de gloire, ou vous aurez un fils digne du nom de citoyen ».

« On fait les cent coups dans les caves où l'on est dans le vin jusqu'aux jambes ».

« Hier nous tuâmes 600 prussiens ou impériaux. Ce que nous ne pouvions prendre on le brûlait ou le détruisait ».

« Un boulet, passé entre mes jambes, a tué le camarade derrière moi ».

« J'ai vu mon cousin le dimanche 29 septembre, jour de St Michel, nous avons bu quelques pots de bière ».

« J'ai reçu un coup de mitraille sur le nez, cela m'ôtera ce que j'avais de trop ».

« Voici 18 mois que le même habit couche sur la terre et me sert de couverture ».

« Quand la Patrie nous demande pour sa défense nous devons y voler ».

« Nous allons porter le fer et la flamme, le fusil et la torche, hommes et femmes tout passera au fil de l'épée, excepté les petits enfants ».

« J'ai une balle à travers le bras auprès de l'épaule. Jean-Pierre Alpy a été tué, il n'a pas pu courir et a été attrapé par les brigands. Si je vous racontais les cruautés commises cela ferait dresser vos cheveux… »

Sources :
Registres paroissiaux et état-civil de Mignovillard et Froidefontaine
Livre « Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution » par Etienne Joliclerc, édition Perrin et Cie 1905.
Site internet *histoiredemeusiens.typepad.com*
Base Léonore de la Légion d'Honneur.

Oui aux chiens en laisse

La divagation des chiens est interdite à l'intérieur des agglomérations, en vertu de l'arrêté municipal du 17 mai 2008.

Le fait de contrevenir à cet arrêté sera puni d'une amende de **135 €**.
(4e classe, art. R. 428-6 du code de l'environnement)

• • •

Non aux crottes partout

Les rues, les espaces publics, les abords des propriétés privées ne sont pas des lieux appropriés pour les déjections canines, qui y sont stictement interdites par arrêté municipal du 11 décembre 2018.

Le fait de contrevenir à cet arrêté sera puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**. *(3e classe, art. 131-13 du code pénal)*

ÉTAT CIVIL

Les joies et les peines de l'année 2018

Naissances

27 décembre 2017
Ambre Millet
dont les parents sont domiciliés
9 rue des Gentianes à Mignovillard

15 février 2018
Nolan Larmurier
dont les parents sont domiciliés
7 rue des Droséras à Mignovillard

25 février 2018
Emy Roussillon
dont les parents sont domiciliés
3 rue des Droséras à Mignovillard

8 mars 2018
Sophie Girod
dont les parents sont domiciliés
4 rue des Gentianes à Mignovillard

18 mai 2018
Yaëlle Bardey
dont les parents sont domiciliés
2 bis rue de la Sauge à Mignovillard

26 mai 2018
Thelio Sanchez
dont les parents sont domicilés
2 L'Aubette à Communailles-en-Montagne

31 mai 2018
Cléo Fourny
dont les parents sont domiciliés
7 rue du Chalet à Petit-Villard

26 août 2018
Samuel Baudier
dont les parents sont domiciliés
2 rue de Mibois à Mignovillard

28 août 2018
Tiago Hugues-Dissile
dont les parents sont domicilés
23 rue du Processionnal à Mignovillard

6 novembre 2018
Mya Guillard
dont les parents sont domicilés
2 rue de Frasne à Mignovillard

7 décembre 2018
Alix Masson
dont les parents sont domicilés
1 rue des Champs à Mignovillard

Mariages

13 mai 2018
Audrey Rota, mère au foyer
et **Cédric Germain**, paysagiste
domiciliés rue de Frasne à Mignovillard

23 juin 2018
Jennifer Cleyet-Marrel, infirmière
et **Joachim De Araujo**, monteur fibre optique
domiciliés rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine

30 juin 2018
Aline Landry, sans profession
et **Antonin Calvo**, électricien
domiciliés rue de la Côte à Mignovillard

30 juin 2018
Rachel Montel, secrétaire
et **Cyril Lassiette**, chauffeur routier
domiciliés chemin de la Soue à Froidefontaine

Décès

27 août 2017

Maëlys De Araujo, 8 ans
domiciliée rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine

2 janvier 2018

Odette Tissot, 90 ans
domiciliée rue de Mouthe à Mignovillard

11 mars 2018

Claude Berquand, 71 ans
domicilié rue du Village à Petit-Villard

31 mars 2018

Albert Ratte, 90 ans
domicilié à Nozeroy, de Mignovillard

25 mai 2018

André Rigoulet, 91 ans
domicilié à Nozeroy, de Mignovillard

26 juin 2018

René Dussouillez, 81 ans
domicilié au Sillet

10 juillet 2018

Julie Maria Serrette, née Vernier, 88 ans
domiciliée rue de Champagnole à Mignovillard

23 juillet 2018

Damien De Pellegrin, 33 ans
domicilié rue du Processionnal à Mignovillard

15 août 2018

Lucienne Serrette, née Barillot, 92 ans
domiciliée à Nozeroy, de Froidefontaine

4 septembre 2018

Jean-Paul Serrette, 64 ans
domicilié rue des Folards à La Grange-des-Prés

5 septembre 2018

Colette Flipo-Motte, 90 ans
domiciliée à Lambersart (Nord), de Communailles

16 octobre 2018

Yves Melet, 58 ans
domicilié à Rochejean, de Mignovillard

8 novembre 2018

Hélène Ratte, née Vuillaume, 86 ans
domiciliée à Flangebouche, de Communailles

30 novembre 2018

Jean-Marie Vernerey, 77 ans
domicilié rue du Calvaire à Froidefontaine

13 décembre 2018

Jean Dussouillez, 79 ans
domicilié à Nozeroy, de Froidefontaine

ADMINISTRATION

Répertoire électoral unique

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) est institué au 1er janvier 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Par ailleurs, les critères d'attache avec la commune d'inscription sont assouplis : la qualité de contribuable local sera reconnue après deux années consécutives d'inscription au rôle des contributions directes locales (au lieu de cinq). La procédure d'inscription d'office est élargie aux jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans entre les deux tours d'une élection et aux personnes qui acquièrent la nationalité française.

Pour les Français établis hors de France, la double inscription est supprimée (jusque là, il était possible d'être inscrit sur une liste consulaire et sur une liste communale).

Vous avez emménagé récemment à Mignovillard ?
Vous n'avez jamais pris le temps
de vous inscrire sur les listes électorales ?

Venez au secrétariat de mairie,
cela ne prend que 5 minutes.

Documents à fournir :

- un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, d'assurance à votre nom ou accompagnée d'une attestation écrite d'hébergement)
- une pièce d'identité récente (carte d'identité, passeport...)
- le formulaire cerfa n°12669*01 (dispo. en mairie)

Les tarifs communaux 2019

Salles des fêtes et de convivialité

	Type de location	Hab. Migno.	Pers. ext.	Asso.	+ Fluides Été : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	—	—	Été : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50,00 €	70,00 €	20,00 €	
	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	60,00 €	90,00 €	30,00 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90,00 €	130,00 €	40,00 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25,00 €	Gratuit	
	Caution	*200,00 €*	*200,00 €*	*200,00 €*	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	—	—	Été : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100,00 €	150,00 €	40,00 €	
	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	140,00 €	200,00 €	70,00 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210,00 €	300,00 €	100,00 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35,00 €	Gratuit	
	Caution	*400,00 €*	*400,00 €*	*400,00 €*	
Bâtiment complet	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	200,00 €	280,00 €	100,00 €	Été : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270,00 €	380,00 €	140,00 €	
	Caution	*600,00 €*	*600,00 €*	*600,00 €*	
Salle de convivialité Communailles	Par location	50,00 €	50,00 €	50,00 €	Été : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	Caution	*200,00 €*	*200,00 €*	*200,00 €*	
Pénalités	Ménage non conforme (par locaux)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	60,00 €	60,00 €	60,00 €	

À la réservation :
- signature d'un contrat de location et du règlement intérieur de la salle des fêtes
- fourniture d'une attestation « responsabilité civile » et désignation d'une personne responsable
- versement d'arrhes représentant 20 % du prix de la location, sinon la réservation n'est pas bloquée.

Tout article de vaisselle, matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur.

Les tarifs s'appliquent pour les locations du 1er janvier au 31 décembre, y compris si la réservation a été faite l'année précédente.

Autres tarifs

- Concession au cimetière (le m², 30 ans).....60,00 €
- Columbarium (concession de 30 ans)..... 1 000,00 €
- Cavurne (concession de 30 ans)..... 550,00 €
- Droit de place (une utilisation/semaine).....8,60 €
- Vente au déballage (par installation).....40,00 €
- Déneigement (< 100 m – par passage).....7,00 €
- Déneigement (> 100 m – par passage).....10,00 €
- Barrières de sécurité (par barrière/jour).....2,00 €
- Remorque communale (par trajet).....40,00 €
- Alambic communal (par jour).....25,00 €

Photocopies

- A4 noir : 0,20 €/page
- A3 noir : 0,30 €/page
- A4 coul. : 0,50 €/page
- A3 coul. : 1 €/page

Quelques règles (élémentaires) de bon voisinage...

▶ Stationnement

Les trottoirs, particulièrement ceux des principales rues, ne sont pas des parkings à l'air libre. Les véhicules ne doivent pas y être stationnés car ils gênent la circulation des piétons, notamment les enfants qui vont à l'école.

Il est formellement interdit de laisser stationner un véhicule dans les espaces publics plus de 7 jours sans le déplacer, tout comme il est interdit d'abandonner des épaves.

▶ Plantations, arbres, arbustes

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long des voies publiques
L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Merci aux habitants de veiller à tailler chaque année leurs plantations bordant les voies publiques.

▶ Bruits, nuisances sonores

De jour comme de nuit, le bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Lorsque vous prévoyez de faire du bruit, pour une fête ou des travaux, nous vous conseillons d'en avertir vos voisins oralement ou par écrit. Cela évite bien souvent des conflits...

Bruits de chantier

- du lundi au samedi (sauf jours fériés), entre 7h et 12h30 et entre 13h30 et 20h ;
- à tout moment pour les interventions d'utilité publique urgente.

Travaux de bricolage et jardinage

- du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 20h ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

▶ Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou avec un incinérateur individuel.

Les déchets végétaux de jardinage peuvent être déposés gratuitement par les particuliers au dépôt communal, situé route de Mouthe.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750 €.
Règlement sanitaire départemental du Jura : article 84

▶ Neige et verglas

Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

▶ Balayage, désherbage

Conformément à la règlementation, chaque propriétaire doit concourir au balayage du trottoir situé devant son habitation.

La Commune incite également à enlever manuellement les herbes envahissantes, compte tenu de l'abandon du désherbage chimique. Le personnel communal n'a pas la possibilité de passer dans chaque rue avec le désherbeur thermique de façon intensive.

Trions et valorisons nos déchets

Déchets verts

Ce dépôt, situé route de Mouthe, est réservé aux particuliers de la commune (les professionnels doivent évacuer eux-mêmes leurs déchets).

Vous pouvez y déposer : gazon, branches à broyer, feuilles, plantes et terre « propre » (pas de gravats).

Accès avec clé à récupérer pour 24h maximum au secrétariat de mairie. Ouverture le samedi de 9h à 18h, de début avril à fin novembre.

Déchetterie

La déchetterie intercommunale est située à Mignovillard, rue des Artisans. Munis de votre badge, vous pouvez y déposer : bois traité, carton, ferraille gravats, tout-venant, meubles, pneus, déchets électroniques et électriques, peinture, ampoules, huile, textile...

Horaires	Été	Hiver
Lun.	15h - 18h	14h - 17h
Mer.	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h30 - 17h
Sam.	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h30 - 17h

Verre

Les conteneurs mis à votre disposition sont répartis dans la Commune :

- Mignovillard : salle des sports, déchetterie et rue de Mouthe (place de dépôt du bois)
- Communailles : rue de la Mairie
- Petit-Villard : rue du Chalet
- Froidefontaine : rue Xavier Jolicerc
- Essavilly : rue de la Grange Patet

LES BONS GESTES

LES ÉCONOMIES D'EAU, MODE D'EMPLOI !

L'eau recouvre plus de 70 % de la surface de la Terre, mais seulement 2,5 % est de l'eau douce.

IL EST DONC DE NOTRE DEVOIR DE LA PRÉSERVER !!

Je ne fais pas...

Je ne laisse pas couler l'eau pendant le rasage, la vaisselle, le lavage des mains et des dents

Je ne fais pas tourner la machine à laver et le lave-vaisselle avant qu'ils soient remplis

Je n'arrose pas mes cultures en pleine journée

Je ne lave pas ma voiture dans mon jardin, je vais plutôt en station de lavage qui est plus économique en eaux et plus écologique

Je fais...

J'équipe mes robinets de mousseurs pour réduire le débit

Je détecte et répare mes éventuelles fuites d'eau

J'installe une double chasse d'eau

Je lave mes légumes au-dessus d' une bassine afin de réutiliser l'eau

J'utilise du paillage autour de mes cultures afin de retenir l'arrosage et la rosée

J'installe un système de récupération d'eau de pluie

Je préfère prendre des douches plutôt que des bains

Je coupe l'eau en me savonnant

LES BONS GESTES

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Conséquences des dépôts sauvages

Dégradation du paysage

Pollution des eaux, des sols et de l'air

Nuisances olfactives

Développement de maladies et attirent les animaux (rats, chiens)

Je ne fais pas...

Pour mes déchets et encombrants :

les jeter dans la nature et dans la rue

les déposer au pied des conteneurs d'apports volontaires et aux abords de la déchetterie

les brûler

Je fais...

J'apporte en déchetterie mes encombrants et mes déchets dangereux

J'amène mes déchets recyclables dans le bac de tri

Je dépose le verre et mes textiles dans les conteneurs d'apports volontaires

Je retourne en magasin, dans les points de collecte (piles, déchets électroniques, pneus, batteries)

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Servir le citoyen et agir pour la République

ON LE FAIT !

Commune de Mignovillard

www.mignovillard.fr

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

l'agencevente